

N° 2688
58^e année
du 3 au 16
novembre 2005
Prix : 3€ (20 F)



L'ACTION FRANÇAISE 2008

paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Téléphone : 01-40-39-92-06 – Fax : 01-40-26-31-63 – Site Internet : www.actionfrancaise.net

Tout ce qui est national est nôtre

Notre dossier
LE BIENHEUREUX
CHARLES
DE FOUCAULD
Par
Michel FROMENTOUX
Entretien
avec le R.P. LELONG
(pages 7 à 10)

L'ESSENTIEL

Pages 2, 4, 6 et 16

POLITIQUE FRANÇAISE

– Les paradoxes de l'I.S.F.
par Henri LETIGRE

– Le Barreau
derrière les barreaux
par Aristide LEUCATE

– De la guerre
par le général (c.r.)
Jacques LE GROIGNEC

– Les dessous
de l'affaire Poncet
par Pierre LAFARGE

– Grippe aviaire :
emballement médiatique
par Guillaume CHATIZEL

Pages 5 et 6

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

– IRAK : la marche
vers la "démocratie"
par Pascal NARI

– L'injustice pénale
internationale
par Aristide LEUCATE

– La Syrie
dans le collimateur
par Didier MORGAN

– Rifaat El Assad :
l'homme du changement
par Élie HATEM

Page 11

CHRONIQUE MÉDICALE

– L'incohérence au pouvoir
par le Dr Jean-Pierre
DICKÈS

Pages 12 et 13

ARTS-LETTRES- SPECTACLES

– Journée de lecture :
Jules Monnerot
par Pierre LAFARGE

– Chemins de sainteté
par Anne BERNET

Page 14

CHRONIQUE

– Fidélités
par Jean-Baptiste MORVAN

LE TRÉSOR DE L'ACTION FRANÇAISE

– Les Camelots du Roi
de Maurice PUJO
par Pierre PUJO

L'AGRICULTURE FRANÇAISE MENACÉE

Paris affronte la Commission

L'éditorial de Pierre PUJO (page 3)

Sarkozy passe les bornes

À quelle démagogie Nicolas Sarkozy ne sera-t-il pas conduit d'ici à l'élection présidentielle de 2007 pour assouvir son ambition ? Le 25 octobre le voilà qui se déclarerait favorable à l'octroi du droit de vote pour les élections municipales aux étrangers en situation régulière résidant en France depuis dix ans. Une vieille revendication de la gauche (depuis 1981) mais qui n'a pas dépassé le stade d'un scrutin à l'Assemblée nationale.

Le candidat à l'Élysée veut sans doute compenser la répression proclamée spectaculairement contre les immigrés clandestins, tout comme son désir de « nettoyer au Karcher » telle cité de

La Courneuve. Un jour il va à la pêche aux voix du côté du Front national, un autre jour il reprend à son compte un élément de propagande des partis de gauche, espérant trouver ainsi un appoint substantiel de suffrages lors de la grande compétition.

Le président de l'U.M.P. risque cependant de perdre ses propres troupes en chemin. Au sein même de son parti de nombreuses réticences se sont manifestées à la suite de sa proposition. Même Thierry Mariani, député du Vaucluse et fervent sarkozyste, n'y a vu que le moyen d'ouvrir le débat sur la question, estimant qu'il ne pensait pas que, sur le fond, « notre électorat soit prêt ». Par

ses propos, M. Sarkozy se comporte en sergent recruteur du Front national !

Villepin marque un point

Dans l'immédiat, M. de Villepin a marqué un point sur son rival en rappelant qu'en France la citoyenneté est liée à la nationalité (sauf en ce qui concerne les ressortissants de l'Union européenne qui, depuis le traité de Maastricht, sont admis à voter aux élections municipales). Au demeurant, les maires participent à l'élection des sénateurs, donnent leur signature aux candidats à

l'élection présidentielle, c'est-à-dire ont une fonction politique. Il n'est pas concevable que des gens qui sont en dehors de la communauté nationale, même s'ils vivent sur notre territoire, puissent peser sur des décisions politiques.

Le député U.M.P. Yves Jégo soutient qu'il est anormal que l'on accorde le droit de vote à un Allemand ou à un Anglais établi en France et non à un Sénégalais ou à un Malien dont le grand-père est mort au Champ d'Honneur durant la guerre de 14-18. Mais, précisément, ce qui est choquant c'est qu'on permette à un Allemand ou à un Anglais de voter en France. C'est là un facteur de dilution de l'identité nationale. Il faudra bien un jour revenir là-dessus. En permettant le vote des étrangers communautaires en 1992 on s'exposait à ce qu'on revendique le même droit pour les Africains immigrés...

Actuellement, un étranger résidant depuis cinq ans en France peut demander sa naturalisation pour s'intégrer à la nation française. En dévaluant cette procédure, on affaiblirait le sens de l'appartenance à la nation. En certains points du territoire des étrangers pourraient même devenir maires d'une commune française ! C'est

Jacques CEPOY

(Suite page 2)

Dimanche 13 novembre
à 12 h 30

Grand banquet des Amis
de l'Action française

Tous renseignements en page 16

M 01093 - 2688 - F: 3,00 €



Sarkozy passe les bornes

(Suite page 1)

le cas dans l'île de Mayotte où l'ancien président du conseil général, Younoussa Bamana, a jeté un cri d'alarme ; compte tenu du nombre des immigrés comoriens dans l'île, un Anjouanais pourrait devenir maire d'une commune de Mayotte. Cela ne manquerait pas de susciter des réactions violentes de la part des Mahorais. Pour maintenir la paix entre les îles, il vaut mieux que chacun reste chez soi ou bien respecte la nationalité du pays dans lequel il est installé.

La proposition de Nicolas Sarkozy relève d'un médiocre calcul politique, mais elle pourrait se retourner contre lui. Les réactions de la gauche ne lui ont guère été favorables. De la part du ministre de l'Intérieur en exercice, cette proposition est même scandaleuse. Son rôle est de préserver l'identité nationale et non de travailler à l'effacer.

Jacques CEPOY

Quand la R.A.T.P. ignore le patriotisme économique

« Mais où est passé le patriotisme économique défendu par le Premier ministre ? ». Telle est la question posée par François Jacquart, conseiller régional de l'Ardèche, en interpellant le ministre des Transports. Il ajoute : « En effet, avec l'accord du gouvernement, la R.A.T.P. vient d'attribuer à Scania, filiale de la General Motors, 30 % de sa commande de bus (soit un total de 1.171 sur la période 2006-2009) et ce, au détriment du principal fournisseur habituel Irisbus à Annonay. »

François Jacquart est communiste. Cela ne nous empêche pas d'approuver sa protestation et celle de la C.G.T. locale contre cette commande de plusieurs centaines de véhicules passée à l'étranger (en Pologne) aux dépens d'une entreprise française.

Le scandale est d'autant plus grand que le choix de Scania ne se justifie par aucune raison technique. François Jacquart explique : « Techniquement, même les dirigeants de la R.A.T.P. reconnaissent la qualité du matériel ardéchois. À ce jour d'ailleurs, 92 % du parc de la RATP est fabriqué par Irisbus. Les prix proposés par Irisbus à la R.A.T.P. étaient comparables à la proposition Scania. La garantie proposée par Irisbus sur ses véhicules est de 15 ans contre 6 à Scania. Alors, pourquoi un tel choix au détriment de la production française ? Pourquoi fragiliser encore un territoire en difficulté et reconnu comme tel par le gouvernement ? Pourquoi les représentants de l'État au sein du conseil d'administration de la R.A.T.P. ont-ils pesé pour que Scania emporte le marché ? »

Le comble est en effet que ce soient les représentants de l'État au sein d'une entreprise publique qui donnent la préférence à un fournisseur étranger. Et M. de Villepin qui prétend faire du développement de l'emploi le grand objectif du gouvernement !

Les paradoxes de l'I.S.F.

Depuis l'ouverture du débat parlementaire sur le budget 2006, le gouvernement, sa majorité et l'opposition s'écharpent à propos de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (l'I.S.F.).

Rétabli pour financer le R.M.I., l'I.S.F. a depuis perdu sa caution morale.

Symbole des impôts socialistes démagogiques, l'I.S.F. bénéficie d'un statut "d'intouchable" depuis que la droite considère qu'elle lui doit sa double défaite de 1988, survenue après sa première suppression. Dans ces conditions, comment parvenir à le réformer sans donner l'impression de satisfaire les plus riches ? La tâche est ardue, mais plusieurs parlementaires s'y sont attelés, en commençant par mettre en évidence les multiples paradoxes de cette fiscalité très ambiguë.

Un impôt en pleine croissance

L'I.S.F. est en pleine croissance. Premier paradoxe, alors que la France poursuit sa crise de langueur économique, comme le rappelait L'AF 2000 dans son dernier numéro (1,5 % de croissance attendue d'après l'INSEE pour 2005). Les revenus de l'I.S.F. ont progressé de 10 % par rapport à 2004 et devraient atteindre 3,3 milliards d'euros en 2006, soit une nouvelle augmentation de 6,5 %, fort bienvenue pour un budget qui a du mal à respecter le "pacte de stabilité". Belle performance dans un pays que certains considèrent en déclin ! En dix ans, les recettes de l'I.S.F. ont triplé et le nombre de foyers fiscaux qui lui sont soumis a été multiplié par deux (333.500 contribuables en tout en 2004).

par HENRI LETIGRE

L'explication de cette progression est connue. L'augmentation moyenne de 20 % par an des prix de l'immobilier, depuis la fin de la crise de ce secteur au début des années quatre-vingt-dix, a transformé les simples propriétaires de leur habitation en nouveaux riches au regard du fisc. Le relèvement des barèmes annuels du seuil d'imposition de l'I.S.F. est insuffisant pour permettre aux détenteurs de biens immobiliers d'échapper à cette machine infernale.

Victime de la mondialisation

Voilà le deuxième paradoxe : pour continuer d'exister, l'I.S.F. est obligé de se concentrer sur les seuls détenteurs de biens immobiliers. Comme tous les mécanismes fiscaux, il est aussi victime de la mondialisation et de l'ouverture des frontières. Depuis son institution en 1982, les gouvernements successifs ont peu à peu vidé l'assiette de cet impôt.

Pour éviter que les œuvres d'arts ne soient taxées et ne fuient ainsi le territoire, un régime d'exonération a été mis en place. Les biens professionnels ont ensuite bénéficié d'une formule similaire afin de limiter les risques de délocalisation. Les derniers amendements étendent ces ristournes aux actions détenues pendant plus de six ans par les cadres d'entreprises, dans le but de fidéliser cet actionnariat et de réduire ainsi les possibilités d'OPA étrangères.

Enfin, un plafonnement à 60 % du montant total d'impôts directs à acquitter par foyer est envisagé, pour ne pas retrouver, comme il y a quelques années, des situations "ubuesques" où certains contribuables avaient plus de charges fiscales à payer que de revenus !

La crainte de voir nos redevables s'expatrier explique bien entendu cette mansuétude à l'égard des assujettis.

Plus de caution morale

Que reste-t-il au fisc pour récolter plus de 22 milliards de francs par an ? Assommer les biens immobiliers ! Ces biens sont déjà l'objet de multiples impôts : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, droits de mutation, frais notariés lors des acquisitions, etc. Pourquoi un tel acharnement ? La réponse est en fait très simple. L'immobilier, par définition, ne peut s'échapper. Par élimination, l'I.S.F. ne peut s'asseoir que sur ce type de bien, y compris lorsqu'il s'agit d'une résidence principale et unique où une famille réside.

Un nouveau paradoxe apparaît alors. L'I.S.F. a été rétabli en 1989 pour financer le R.M.I., mais seize ans plus tard, cet impôt du bicentenaire a perdu sa caution morale de redistribution de revenus en faveur des plus démunis. En effet, comme pour l'ensemble des impôts, le principe de non-affectation d'une catégorie de recettes à une ligne de dépense s'applique à cette ressource de l'État. De plus, avec l'accélération de la décentralisation, les départements ont désormais en charge le R.M.I. Les dépenses qui lui sont liées sont également en expansion et l'I.S.F. seul ne permettrait pas de les couvrir.

Cet impôt, très sélectif dans sa définition de la fortune, appauvrit ceux qui ont le malheur de ne pas bénéficier de ses exemptions et qui ne peuvent transformer leur habitation en local professionnel. Dans les cas extrêmes, il peut même transformer un contribuable en "éremiste" !

CES CLANDESTINS QUI NOUS COÛTENT CHER

● LE CRI DU CONTRIBUABLE, édité par les Contribuables associés, renouvelle sa formule avec le numéro d'octobre 2005 et révèle les mille et un gaspillages du produit de nos impôts.

Jérôme Besnard fait ainsi le compte de ce que coûte l'expulsion des clandestins : « Il y a d'abord le traitement des fonctionnaires chargés de l'interpellation, de ceux affectés au traitement judiciaire et administratif des interpellés, puis à leur transfert au centre de rétention, celui du personnel de ces centres, des policiers affectés aux présentations successives au juge des libertés et au consul de l'État d'origine et enfin à l'escorte de reconduite à la frontière ».

L'administration française, en effet, traite les clandestins avec beaucoup de ménagements !

Il y a aussi les frais entraînés par l'accompagnement des clandestins récalcitrants dans l'avion, et le prix des billets d'avion.

Il faut enfin compter avec les frais de reconnaissance par les consulats de leurs ressortissants. « Selon nos informations, si certains jouent loyalement le jeu (la Roumanie et l'Algérie par exemple), d'autres (notamment parmi les États de l'Afrique subsaharienne) se feraient rémunérer (en liquide) entre 90 et 120 euros par clandestin pour délivrer la reconnaissance nécessaire à l'expulsion. En outre, confie un policier, si l'interpellé en situation irrégulière les paye, les consulats de ces pays ne les reconnaissent pas ».

J.C.

L'Europe, du rêve aux réalités

Le numéro de septembre-octobre 2005 de la Nouvelle Revue d'Histoire, dirigée par Dominique Venner, est consacrée principalement à L'Europe des Européens. Abondamment illustré, sa mise en page est particulièrement soignée et met en valeur des articles de fond bien documentés.

Cela dit, ce numéro est axé sur le "rêve européen" qui aurait persisté de Charlemagne à nos jours avec des tentatives unitaires avortées au cours des siècles. Il nous paraît oublier que, sur les ruines de l'empire de Charlemagne des nations se sont constituées, et la première de toutes, la France.

Cependant Aymeric Chauprade, dans une solide analyse géopolitique, souligne que « le renforcement de l'identité et de l'unité européennes passe par la prise en compte des comportements internes de l'Europe ; le réalisme

historique commande la consolidation des parties dans un ensemble confédéral plutôt que l'intégration fédérale du noyau européen contre ses périphéries ». Les réalités politiques fondamentales de l'Europe sont en effet les nations. Ce n'est qu'en respectant leur identité que l'on réussira à établir des relations équilibrées entre les peuples européens.

Christophe Réveillard, professeur à la Sorbonne, fait d'ailleurs le procès de l'Union européenne, dont il démontre « les impasses ». On a eu le tort, montre-t-il, de vouloir bâtir depuis un demi-siècle un ensemble supranational dont les frontières sont mal définies et qui est dominé par une Commission de technocrates à la légitimité douteuse.

On le voit : si la dominante du dossier cultive l'utopie d'une Europe unie, des points de vue plus

réalistes s'y expriment aussi. Le numéro sur L'Europe des Européens fait réagir...

À noter qu'en dehors de ce dossier La Nouvelle Revue d'Histoire publie divers articles dont l'un évoque la figure et l'œuvre de Pierre Gaxotte qui aurait 110 ans ce mois de novembre. Historien et journaliste hors pair, il a réhabilité le siècle de Louis XV et publié sur la Révolution française un ouvrage qui est une analyse remarquable des mécanismes révolutionnaires. Deux ouvrages indispensables à la connaissance de ce XVIII^e siècle dont les erreurs intellectuelles ont encore aujourd'hui bien des prolongements néfastes.

P.P.

* Nouvelle Revue d'Histoire, numéro de septembre-octobre 2005, 88 avenue des Ternes, 75017 Paris. Le numéro : 6 euros.

L'ACTION FRANÇAISE

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris
Tél. : 01-40-39-92-06 • Fax : 01-40-26-31-63
I.S.S.N. 1166-3286

- Directeur : Pierre Pujot
- Secrétaire de rédaction : Michel Fromentoux
- Politique : Georges Ferrière, Yves Lenormand
- Politique étrangère : Pascal Nari
- Chronique militaire : Bernard Guillerez
- Économie : Henri Letigre, Serge Marceau.
- Enseignement, famille : Michel Fromentoux, chef de rubrique
- Sciences et société : Guillaume Chatizel,
- Outre-mer : Pierre Pujot
- Médecine : Jean-Pierre Dickès
- Livres : René Pillorget, Anne Bernet, Pierre Lafarge, Philippe Aleyrac, Romaric d'Amico
- Arts-lettres-spectacles : Léon Camus, Renaud Dourges, Monique Beaumont
- Cinéma : Alain Waelkens
- Combat des idées : Pierre Carvin, Jean-Philippe Chauvin
- Art de vivre : Pierre Chaumeil
- Chroniques : Jean-Baptiste Morvan, François Leger
- Maquettiste : Grégoire Dubost
- Photos : François Tabary

Abonnements, publicité, promotion : Monique Lainé

PARIS AFFRONTÉ LA COMMISSION

On ne saurait trop souligner la signification de l'élection, le 23 octobre, du nouveau président de la Pologne, Lech Kaczyński. Catholique, traditionaliste, nationaliste, il est soucieux de sauvegarder la souveraineté de son pays et refuse l'intégration européenne. Imaginez Philippe de Villiers accédant à l'Élysée... Si un référendum avait été organisé en Pologne, les électeurs auraient largement voté « non ».

Après le "non" français, le "non" hollandais, la suppression du référendum en Grande-Bretagne, les Polonais ont donné le coup de grâce à la Constitution européenne. Déjà, début octobre, M. Barroso, président de la Commission, avait annoncé sa mise en sommeil pour de longues années... L'Europe politique est bloquée. Il faut l'esprit embrumé de M^{me} Alliot-Marie pour soutenir, comme récemment à *France Inter* : « **L'Europe a vocation à devenir une puissance politique** ». On peut le rêver, mais les seules puissances politiques qui comptent, ce sont les États-nations.

Les dirigeants de l'Union européenne se sont réunis à Hampton Court le 27 octobre. Ils ont envisagé un certain nombre d'actions communes, par exemple de mieux coordonner leur action en matière d'immigration. Pourquoi pas ? Qu'une "Europe" concrète s'organise ainsi, à partir d'accords conclus entre plusieurs pays (pas nécessairement tous) nous serions les premiers à applaudir. Mais chacun doit conserver les mains libres.

L'effet référendum

MM. Chirac et de Villepin eux-mêmes semblent avoir retrouvé un certain sens de la souveraineté française depuis le référendum qui leur a infligé un cinglant désaveu. Certes, la doctrine officielle demeure la réalisation d'une Europe politique mais le Premier ministre vante le "patriotisme économique" pour défendre les entreprises françaises contre les prédateurs étrangers. Quant à M. Chirac, il prend à partie la Commission à propos des licenciements annoncés chez Hewlett-Packard et, plus récemment, à l'occasion des négociations conduites par le commissaire européen Mandelson avec l'O.M.C. (Organisation Mondiale du Commerce). Ce dernier, d'esprit très libéral, a fait des propositions en vue de réduire très sensiblement les droits de douane appliqués aux productions importées dans l'Union européenne dans l'espoir d'obtenir, en contrepartie, des facilités pour les exportations de services et de produits industriels. Il croit aux



PAR
PIERRE PUJO

vertus du libre-échange intégral au sein d'un marché mondial unique.

Le veto de Chirac

M. Chirac a interdit à M. Mandelson de toucher à la P.A.C. (Politique agricole commune), arguant que des concessions importantes au libre-échange avaient déjà été faites par les pays de l'Union européenne en 2002. M. Mandelson s'obstine cependant, se sentant soutenu par une majorité de pays européens. La France s'est associée avec six pays pour faire nommer un comité d'experts dont la vocation est de vérifier que le négociateur européen n'aura pas dépassé le mandat qui lui a été confié par le Conseil européen. L'Anglais ne reconnaît pas ce comité d'experts et continue à lâcher du lest à l'O.M.C. sur le dos des agriculteurs. M. Chirac a menacé de recourir au veto pour s'opposer à la ratification des accords qui seraient conclus par M. Mandelson.

Voilà une fermeté à laquelle nous n'étions plus habitués de la part du gouvernement français. Nul doute qu'en l'occurrence M. Chirac ait été touché par la grâce du référendum ; le vote négatif de la majorité des agriculteurs l'a conduit à durcir son attitude. Si la Constitution avait été adoptée, il aurait été dans l'impossibilité de le faire : un pouvoir politique européen aurait couvert le négociateur de la Commission à l'O.M.C.

On observe dans cette affaire le même clivage que cet été lors des négociations avec la Chine à propos des importations textiles. Les pays du Sud (dont la France) s'opposent aux pays du Nord. Les pays du Sud veulent protéger leur agriculture comme leur industrie textile tandis que ceux du Nord optent pour un libre-échange très étendu car ils n'ont pas de grandes productions agricoles et peu d'industries textiles.

La Commission a capitulé devant les Chinois et les grandes sociétés importatrices de vêtements. Elle s'apprête de même à capituler devant les Américains, lesquels, sans vergogne, la pressent de faire davantage de concessions au libre-échange tout en renforçant les aides à leurs fermiers. Les Américains pourraient ainsi vendre leurs productions aux cours mondiaux (bas), dominant ainsi leurs concurrents européens écrasés par les charges et obligés de vendre leurs productions à ces mêmes cours.

Il est clair que la Commission, soutenue par une majorité de pays, suit une ligne libre-échangiste et ne défend pas les intérêts de la France et de quelques autres pays. Dans ces conditions, la France est fondée à user de son droit de veto (sauvé par le "non" au référendum) ou à se protéger elle-même en faisant valoir des clauses de sauvegarde. Il serait temps de rétablir la préférence communautaire prévue par le traité de Rome en 1957 et abandonnée progressivement. Mais pour cela, il faudrait qu'il existe un réel sentiment de solidarité entre les peuples européens. Ce n'est pas le cas.

Bras de fer

Le bras de fer entre la France et la Commission se poursuit en attendant la conférence de l'O.M.C. prévue à Hong-Kong à la mi-décembre et qui devrait marquer une nouvelle libéralisation des échanges internationaux.

La querelle avec la Commission sur l'ouverture des marchés agricoles européens se double d'un désaccord entre la France et la Grande-Bretagne sur le budget européen composé principalement des aides à l'agriculture. Le Premier ministre anglais voudrait les revoir à la baisse. En viendra-t-on à une renationalisation de la politique agricole commune ? Longtemps, la France en a été le principal bénéficiaire mais l'Europe a changé. Avec l'élargissement, de nouveaux pays demandent à bénéficier de la manne de Bruxelles. La Grande-Bretagne ne veut pas renoncer à la ristourne qu'elle reçoit chaque année sur sa contribution au budget européen si la France n'accepte pas la réduction des aides dont bénéficient ses agriculteurs...

Les dirigeants français vont devoir batailler ferme dans une Europe où la France est minoritaire et devra de plus en plus ne compter que sur elle-même pour défendre ses intérêts. Il lui reste l'arme du droit de veto. M. Chirac, après l'avoir brandi, osera-t-il s'en servir si besoin est ?

Bye bye Halloween

Après nous avoir été imposée pendant quelques années, à grand renfort de publicité et sollicitation commerciale, la fête d'Halloween ne fait plus recette et il y avait bien peu de Français cette année pour céder encore à cette fête du moche, de l'horrible et du sanginolent. Tant mieux. On laissera donc Halloween retraverser l'Atlantique en conservant les deux points positifs qu'elle nous a apportés : le retour à la mode des citrouilles, potirons et autres courges, et le désir des évêques de France et de nombreuses paroisses chrétiennes de redonner plus d'importance à la fête de la Toussaint.

Nouveaux aristocrates

Dans son livre *Le monde comme je le vois*, Lionel Jospin stigmatise très justement « **l'émergence d'un nouveau groupe dominant** » : les nouveaux aristocrates, « **alliance implicite entre des grands dirigeants d'entreprise, des financiers et des cadres élevés de l'industrie et des services, certains hauts fonctionnaires de l'État et des privilégiés des médias** ». Pour l'ancien Premier ministre socialiste, ce groupe « **distingue totalement son sort de celui des autres** » auxquels il réclame « **des sacrifices, au nom de la compétition mondiale ou de l'équilibre de l'économie** ». Qu'on les appelle "nouveaux aristocrates" ou "pays légal", nous sommes tout disposés à suivre Lionel Jospin s'il veut prendre l'initiative d'une nouvelle nuit du 4 Août !

Guillaume CHATIZEL

Jospin et la nation

● **Évoquant l'état d'esprit actuel de nos compatriotes, Ivan Rioufol écrit dans son "Bloc-notes" du FIGARO (28/10/05) : « Faut-il le redire ? Les Français se préoccupent du devenir de leur nation. Une donnée comprise par Lionel Jospin qui, dans son livre sorti hier (Le Monde tel que je le vois, Gallimard) discerne dans le non au référendum "la crainte d'une dilution de l'identité nationale". Comme le remarque Michel Lacroix (Le fabuleux destin des baby-boomers, Editions de l'Atelier), "seules les sociétés fidèles à leur héritage, enracinées dans leurs traditions et leur identité [...] pourront résister à l'Histoire tourmentée qui s'annonce". Ce virage "conservateur", qu'attend la droite pour l'accompagner ? » Une droite qui continue d'avoir peur d'affronter la gauche quand elle ne la courtise pas...**

Quant à la phrase de Lionel Jospin, elle montre que l'ancien Premier ministre socialiste fait la même analyse que l'Action française et les souverainistes du résultat du référendum. L'ancien trotskyste serait-il en train de redécouvrir la nation ?

J.C.

**4 et 5 novembre
COLLOQUE
Deux auteurs
du demi-siècle
JACQUES PERRET**

(vendredi 4 de 8 h 15
à 17 h 45)

JACQUES AUDIBERTI

(samedi 5 de 9 h 15
à 17 heures)

Colloque Université Paris III
Sorbonne Nouvelle
Centre Censier
13, rue de Sainteuil,
75005 Paris
salle 410, 4^e étage
Entrée libre

Tout renseignement :
marc.dambre@univ-paris3.fr

NOTRE SOUSCRIPTION POUR L'A.F.

TOUS AU BANQUET !

■ **Dimanche 13 novembre, le grand banquet annuel des amis de l'Action française est un rendez-vous à ne pas manquer. Ce ne sera pas un de ces congrès politiques visant à promouvoir tel ou tel candidat à l'élection présidentielle de 2007. S'y retrouveront des "souverainistes", soucieux de poursuivre le combat national, pour que, après la victoire du "non" au référendum, la France récupère la maîtrise de son destin. S'y retrouveront aussi ceux qui, face à la foire d'empoigne que promet d'être la prochaine élection présidentielle, estiment que seul l'appel au Roi peut donner à la France un chef de l'État au-dessus des factions et des ambitions personnelles.**

Participer au Banquet sera l'occasion pour certains de retrouver d'anciens amis. Ce sera surtout manifester

la vitalité de l'Action française, sa vigilance nationale et sa capacité à apporter une solution au problème politique essentiel de la France.

Inscrivez-vous pour le Banquet (voir page 16). En cas d'empêchement, envoyez-nous votre obole, aussi généreuse que possible pour la souscription du journal. Nous avons besoin d'une AIDE URGENTE pour assurer son existence : **60.000 euros**. Merci d'avance !

P.P.

N.B. - Prière d'adresser les versements à M^{me} Geneviève Castelluccio, L'Action Française 2000, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

Le Barreau derrière les barreaux

Depuis quelques mois, les **par Aristide LEUCATE** au secret professionnel. L'article 226-13 du Code

avocats défrayent la chronique par l'embastillement de certains de leurs confrères, déclarés coupables par les tribunaux d'avoir violé le secret professionnel. Par réflexe de corps, l'ensemble de la profession, *via*, no-

Emprisonner trop facilement des avocats suspectés de manquements à leur déontologie serait une dérive totalitaire. Toutefois des distinctions s'imposent.

tamment, le Conseil national des barreaux (CNB) qui réunissait, le 21 octobre 2005 à Marseille, sa convention nationale, est monté au créneau pour dénoncer un activisme judiciaire de mauvais aloi et susceptible d'attenter aux droits de la défense de leurs clients.

Ainsi, par exemple, il était fait grief à une avocate commise d'office du Barreau de Compiègne d'avoir pris contact avec la famille de l'homme qu'elle défendait, lequel était accusé de viol. En effet, celui-ci, clamant son innocence, suppliait son défenseur d'accomplir les vérifications nécessaires en vue d'établir sa bonne foi.

Le devoir de silence

On peut légitimement s'inquiéter de cette dérive totalitaire qui consisterait à emprisonner par trop facilement des avocats suspectés de manquements à leur déontologie, surtout lorsqu'il s'agit des confidences et informations recueillies auprès de leurs clients. Comme l'écrivait l'avocat Maurice Garçon, « ni le médecin, ni l'avocat, ni le prêtre ne pourraient accomplir leur mission, si les confidences qui leur sont faites n'étaient assurées d'un secret inviolable [et] personne n'oserait plus s'adresser à eux si on pouvait craindre la divulgation d'un secret confié ».

Le secret auquel est tenu l'avocat participe de la conservation de l'intérêt social et, plus précisément, de l'ordre public. De plus, sa qualité d'auxiliaire de justice fait peser sur lui un devoir de silence vis-à-vis des autorités administratives et judiciaires.

Du secret professionnel...

Il convient, cependant, de bien distinguer le secret professionnel du secret de l'instruction. Plus justement, ce dernier est un aspect particulier de celui-là. L'article 11 du Code de procédure pénale dispose que toute personne qui concourt à la procédure d'instruction est tenue

pénal réprime d'ailleurs cette violation d'une année d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. A l'exception du secret qui peut être levé par l'avocat lorsqu'il est lui-même l'objet d'une accusation portée par son client – les droits de la défense de l'avocat priment alors sur le droit au secret du client –, le secret professionnel est en principe absolu.

Cela signifie qu'il ne peut être dévoilé à l'occasion d'une autre affaire ou encore que le défenseur puisse communiquer librement avec son client sans craindre des fuites. Le caractère absolu du secret couvre même la correspondance échangée entre un détenu et son avocat. Bien entendu, l'avocat ne saurait s'abriter derrière le secret professionnel pour commettre une infraction. En revanche, il le place face à sa seule conscience, lorsque son client lui confesse avoir commis un crime.

...au secret de l'instruction

Le secret de l'instruction, quant à lui, vient au soutien de la présomption d'innocence. Il est destiné, en effet, à préserver l'accusé de toute forme de lynchage ou de mouvements d'humeur de l'opinion. Il permet également de ne pas troubler intempestivement le travail judiciaire dont la sérénité est nécessaire à la manifestation de la vérité.



Maurice Garçon
Pour un secret inviolable

Le secret de l'instruction est donc une obligation qui incombe exclusivement aux juges. Le client comme son avocat n'y sont pas assujettis. C'est logique pour le premier qui souhaitera également développer sa défense devant l'opinion, espérant ainsi la retourner en sa faveur. Quant à l'avocat, simple porte-parole de son client, en accord avec lui et dans l'intérêt de sa défense, rien ne peut l'empêcher de faire des déclarations aux médias.

Caractérisé par une certaine porosité, le secret de l'instruction est transgressé à plaisir par les principaux intéressés qui sollicitent ainsi l'opinion, soit pour l'émouvoir et paraître en victime expiatoire d'un système judiciaire défectueux, soit pour acquérir rapidement et à peu de frais une notoriété venant parfois combler une absence de talent ou de compétence

De la guerre

« Le Président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres. » Tel était le texte de l'article 9 de la loi constitutionnelle du 17 juillet 1875 (*J.O.* du 18 juillet 1875) qui fut violée délibérément en 1939.

Selon la Constitution, la déclaration de guerre doit être autorisée par le Parlement. Dans les faits, l'armée française est engagée dans un grand nombre de conflits armés sans cette autorisation.

En effet, Édouard Herriot, président de la Chambre des députés avait, le 2 septembre 1939, préparé avec Jeanneney, président du Sénat, Daladier, président du Conseil, et Reynaud, ministre des Finances, le simulacre qui jeta la France dans la guerre en violation de l'article 9. Car l'assentiment des Chambres ne fut pas sollicité : « Le vote, le 2 septembre 1939, de 69 milliards de crédits militaires est considéré comme en tenant lieu » (1). Anatole de Monzie écrit : « Jardel, directeur du budget, doit préparer la demande de crédits qui va être soumise aux Chambres ; il rédige donc l'exposé des motifs d'un projet qui tend à obtenir l'argent de la guerre sans trop mentionner la guerre. Sur le brouillon de Jardel, Paul Reynaud rectifie le texte de l'exposé, le rend anodin et le fait entériner avec quelques ratures par Daladier. C'est la guerre implicite » (2).

À l'heure du désastre, en juin 1940, ces mêmes parlementaires évitèrent de nouveau de consulter les Chambres pour décider de la politique qu'imposait la situation. Ils s'éclipserent et... réapparurent en juillet 1945 devant la Haute Cour dite de justice pour accabler le maréchal Pétain auquel ils avaient – avant de lui confier les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940 – laissé, le 16 juin 1940, la responsabilité de prendre la décision qui s'imposait : négocier un armistice.

Qui peut déclarer la guerre ?

Le comportement irresponsable des professionnels de la politique était suffisamment parlant pour que soit prise toute disposition constitutionnelle interdisant sa répétition.

Il n'en fut rien ; au contraire. Lors de son second règne, Charles De Gaulle promulgua la Constitution du 4 octobre 1958 (*J.O.* du 5 octobre 1958) dont l'article 35

—par le général (C.R.)— Jacques LE GROIGNEC

stipule : « La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement ».

Cette rédaction appelle les observations suivantes :

– elle n'interdit pas d'entrer en guerre sans la déclarer, c'est-à-dire sans consultation et avis du Parlement. L'histoire de la V^e République en témoigne ;

– on ne sait plus l'autorité qui peut et doit déclarer la guerre.

Toutefois, l'article 16 prévoit : « Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel. Il en informe la nation par un message [...]. Le Parlement se réunit de plein droit. »



L'Assemblée nationale

Ainsi, dans le cas, et seulement dans ce cas, où "le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu", le Président de la République peut – sous réserve de quelques consultations qui excluent celle du Parlement – prendre des mesures qui comprennent éventuellement l'entrée en guerre si le Président de la République juge que "l'indépendance de la nation" ou "l'intégrité de son territoire" sont menacés.

Texte qui ne précise toujours pas l'autorité qui décide de la guerre lorsque les pouvoirs publics constitutionnels fonctionnent régulièrement, c'est-à-dire lorsque l'article 35 demeure imprescriptible.

Violations institutionnalisées

Or, les violations de cet article de la Constitution semblent, désormais, institutionnalisées. En effet, l'accord du Parlement ne fut jamais demandé, ni lors de l'entrée en guerre, en 1939, contre l'Alle-

magne, ni lors des guerres d'Indochine et d'Algérie qui ne peuvent être confondues avec des opérations de maintien de l'ordre.

Aujourd'hui, les missions décidées par l'O.N.U. ont engagé nos forces, dites de projection, au Koweït et dans les Balkans, sans consultation du Parlement. Quant aux accords de défense passés avec de nombreux pays africains ou autres – accords qui ne sont valables que s'ils ont été ratifiés conformément à l'article 53 de la Constitution – ils ne visent que des opérations de maintien de l'ordre. Dès lors que celles-ci prendraient la dimension d'un conflit armé, donc d'une guerre, il serait inconcevable de les poursuivre sans l'autorisation du Parlement. Réserve qui ne s'applique pas aux cas d'urgence, telle l'affaire de Kolwezi (mai 1978), qui ne permettent pas de réunir à temps les instances parlementaires.

Si ce point de vue n'était pas admis, il faudrait alors lever toute ambiguïté en explicitant, dans la Constitution, le contenu du vocable "guerre". Celui-ci ne s'appliquerait-il qu'aux conflits entre États dits civilisés, et non aux interventions armées contre des pays dits terroristes mais riches en pétrole ?

Il semble superflu de souligner que les nouvelles générations de combattants qui, heureusement, n'ont plus, momentanément, à faire face au paroxysme des guerres mondiales, sachent que c'est la Nation qui, par la voix du Parlement, décide de leur engagement dans les conflits armés, si limités soient-ils, et reconnaisse ainsi leurs sacrifices dans l'exécution des missions qui leur sont prescrites.

Clemenceau jugeait que la guerre était une affaire trop sérieuse pour être menée par les militaires. Kossyguine, lui, considérerait en 1969, au temps de la guerre froide, que la paix était trop précieuse pour être confiée à des civils (3). Ces conflits dans lesquels l'armée française est, aujourd'hui, lancée hors de nos frontières, dans le silence, voire l'indifférence du Parlement, illustreraient et justifieraient les propos de l'homme d'État soviétique, si les sacrifices de nos soldats continuaient à ne dépendre que de la décision de quelques professionnels de la politique, et non de la Nation représentée, en principe, par les parlementaires (4).

(1) J. Montigny : Mémoires. Voir aussi P.E. Flandin dans *Politique française*, 1919-1940, pp.332 et ss.

(2) A. de Monzie : Ci-devant, p.153.

(3) Kossyguine : *Entretien au Kremlin avec le général de Guillebon, directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). L'auteur de cet article, qui était alors directeur des études du Centre des hautes études militaires (CHEM), y assistait (NDLR).*

(4) En principe, car les rapports entre la Nation et le Parlement ne sont jamais évoqués dans la Constitution de 1958.

IRAK

La marche vers la "démocratie"

Le 15 octobre, un référendum sur la Constitution a eu lieu en Irak. Il a fallu dix jours pour que les votes puissent être comptabilisés. Étrange délai. Le "oui" l'emporte largement grâce aux régions chiïtes et kurdes, principales bénéficiaires de cette opération qui marginalise les sunnites, le quart de la population, ainsi que les chrétiens et les autres petites minorités.

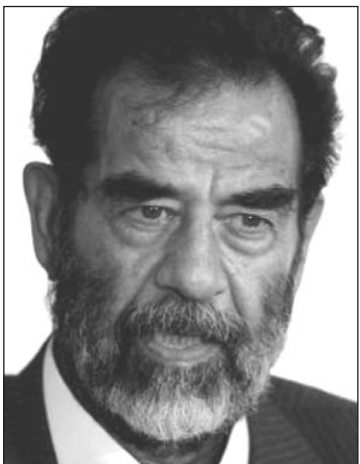
par **Pascal NARI**

Ce procès a vite tourné au ridicule sinon au fiasco. Quel que soit le jugement porté sur l'action et le bilan de Saddam Hussein, il est peu probable que cette mise en scène puisse avoir une influence sur l'opinion irakienne.

Quelques constatations :

– Le procès ne portait que sur un seul des chefs d'accusation : le massacre de cent trente personnes dans un village chiïte. Tous les autres dossiers où des puissances étrangères auraient pu être impliquées ont été renvoyés à plus tard.

Tous les milieux politiques croyaient que l'objectif prioritaire était de condamner, rapidement, Saddam et le pendre afin de liquider cette affaire et surtout casser la résistance intérieure, tenue et dirigée en grande partie par les anciens du Baas.



Saddam Hussein
Le procès reprendra-t-il ?

– Les membres du tribunal entraînés à Londres pour l'occasion, nommés par, ou au moins sur instruction, de l'occupant, ne pouvaient être considérés comme impartiaux. Son président était kurde. Ce qui lui enlevait le crédit moral d'impartialité aux yeux de la majorité arabe. Donc, pour la population, même pour les adversaires de Saddam, qui sont nombreux, un procès fait par le vainqueur, l'occupant, à un vaincu, un procès de vengeance.

– Trois cent témoins avaient été cités. Ils devaient paraître masqués et anonymes – pour assurer leur sécurité, disait-on – mais quelle valeur juridique pouvaient avoir dès lors leurs témoignages ? Seuls quarante auraient accepté au final de témoigner. Ils étaient tous absents. Un seul a déclaré vouloir venir. Il était à l'article de la mort d'un cancer avancé dans un hôpital militaire !

– Le dossier d'accusation n'avait été communiqué ni aux accusés, ni à leurs avocats. Un seul de ces derniers avait pu le parcourir quelques heures avant l'ouverture du procès.

– Les accusés avaient été amenés au tribunal une dizaine d'heures avant l'ouverture du procès et avaient été contraints à res-

ter éveillés. Détail certes, mais peu démocratique.

– La peine de mort a été supprimée en Irak par l'ex-proconsul américain Paul Bremer. Suppression inscrite dans la législation récente et de manière rétroactive. Néanmoins, on voulait la demander et l'appliquer à Saddam Hussein.

Dans ces conditions, le ridicule était tel que le procès ne pouvait être qu'ajourné. Cela a été fait. À la fin novembre. Aura-t-il jamais lieu, aura-t-il, dès lors, une signification ?

Chaos et violence

L'étape ultime de la "démocratisation" de l'Irak est fixée à la mi-décembre : des élections législatives et, peut-être, une petite révision constitutionnelle. Washington va, semble-t-il, commencer un lent processus de désengagement. Le mécontentement intérieur et la pression de l'opinion sont tels, outre-Atlantique, que George W. Bush ne peut faire autrement. Il vient de "se" féliciter pour "sa" victoire historique en Irak. L'évacuation de l'Irak va accentuer la guerre civile dans ce pays, achever son processus de destruction, voire de désintégration totale. L'Irak, avec un havre de paix kurde et son pétrole, une région chiïte totalement aux mains des islamistes radicaux, une région sunnite se battant pour sa survie, sera le terrain idéal du terrorisme international. Ajoutons-y la crise proche avec la Syrie, celle en gestation avec l'Iran et l'impasse palestinienne qui continue malgré les espoirs soulevés il y a peu, il est à craindre que toute une région ne sombre dans le chaos et la violence.

On pourrait écrire : quel beau gâchis ! Mais ce terme est bien trop faible. La marche vers la démocratie promise à toute la région lors de l'invasion de l'Irak a été triomphale !...

Vae Victis !

L'injustice pénale internationale

Le 19 octobre 2005 par **Aristide LEUCATE**

l'homme, re- layées par de nombreux avocats, n'ont pas manqué, à juste titre, de dénoncer une parodie de justice dans laquelle les règles les plus élémentaires d'un procès équitable sont littéralement foulées aux pieds. Mais peu ont soulevé le caractère inédit et, pour tout dire, inconnu du droit des gens, d'une cour criminelle instituée par un État souverain dans un autre État souverain. Plus précisément, de Nuremberg à la Cour pénale internationale (CPI), en passant par les tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda ou la Yougoslavie (TPIR et TPIY), tous les tribunaux à compétence universelle reposaient soit sur un traité international, soit sur une résolution des Nations Unies. Tout au plus, a-t-on pu envisager la mise en place de tribunaux spéciaux sous contrôle international des Nations Unies comme le Cambodge et le Sierra Leone tentent de l'expé-

rimenter.

L'introduction du manichéisme dans les relations internationales a fait oublier les éléments les plus fondamentaux du droit international classique.

tion en 1982 d'une centaine de chiïtes, en représailles à une tentative d'assassinat du chef de l'État irakien. Les audiences sont momentanément suspendues jusqu'au 28 novembre en vue de permettre à la défense de prendre connaissance des presque mille pages et cotes du dossier d'accusation.

On ne fera pas l'historique de ce tribunal sauf à rappeler brièvement qu'il a été créé par les États-Unis en décembre 2003, qu'il est financé par des fonds américains et que son personnel judiciaire, soigneusement trié sur le volet, est uniquement composé d'Irakiens. Sans nous prononcer sur la culpabilité de Saddam Hussein ou sur l'opportunité politique d'un tel procès, il convient malgré tout de nous interroger sur les tenants et aboutissants de cette mascarade judiciaire.

Les organisations patentées de défense des droits de

Justice internationale américaine

La Justice, première des prérogatives régaliennes de l'État se trouve ainsi inféodée au protectorat factice d'un État dont les agissements seraient, à l'évidence, justiciables de la Cour pénale internationale. De plus, une juridiction pénale appelée à examiner des violations graves du droit international humanitaire devrait normalement voir comparaître à sa barre toute personne présumée coupable de telles atteintes. Or, le gouvernement américain a bien pris soin de préciser que seuls des irakiens étaient à même d'être jugés

LIBÉREZ TAREK AZIZ !

De retour de Jordanie où il a rencontré M^{me} Tarek Aziz, Bruno Gollnisch, délégué général du Front national et député européen, a déposé une question écrite au Conseil des ministres de l'Union européenne à propos du sort réservé à l'ancien vice-président irakien (de religion chrétienne, rappelons-le). En voici le texte :

« M. Tarek Aziz, ancien vice-président d'Irak, naguère reçu officiellement par de nombreux chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne qui disaient parfois être ses amis, est détenu depuis deux ans en Irak dans des conditions inacceptables. Il est quasiment au secret. Il ignore encore les charges qui sont retenues contre lui. Il ne peut librement rencontrer des avocats étrangers. Son épouse n'a eu droit qu'à une unique et brève visite, derrière une vitre de séparation. Sa santé se dégrade rapidement, sans qu'il ait accès à une réelle assistance médicale.

Cette situation est une grave atteinte aux Droits de l'Homme. En effet, soit M. Tarek Aziz est consi-

déré comme un prisonnier de guerre, soit il fait l'objet de poursuites pénales. Dans le premier cas, il a droit à la protection de la Convention de Genève. Il devrait même être libéré puisque les hostilités entre l'Irak et la coalition menée par les États-Unis, déclenchées sur la foi d'éléments totalement forgés, ont officiellement pris fin. Dans le second, il a le droit de connaître avec précision les charges retenues contre lui, de s'entretenir librement avec ses avocats et conseils, de communiquer avec l'extérieur pour préparer sa défense, et de recevoir les soins médicaux nécessités par son état.

Dans le cadre d'une souhaitable réconciliation nationale et de la "normalisation" de la situation en Irak, à laquelle l'Union européenne est censée participer, le Conseil entend-il insister auprès des autorités des États-Unis et de l'Irak pour faire libérer M. Tarek Aziz ou, à tout le moins, pour faire respecter ses droits ? »

Le ridicule procès de Saddam

L'ouverture du procès du "raïs" destitué Saddam Hussein était destiné par Washington à constituer un grand coup médiatico-politique pour frapper l'opinion irakienne et internationale, détourner aussi l'attention de la vraie situation en Irak.

Vae Victis ! L'injustice pénale internationale

Les puissances occidentales ayant offert, à un moment ou à un autre, leur soutien à Saddam Hussein sont ainsi assurées de ne jamais avoir à répondre de leur complicité à l'égard du régime. On subodore sans peine que les règles du droit pénal international souffriront d'interprétations et d'applications à géométrie variable.

La loi du plus fort

Le piège du refus des États-Unis de souscrire par voie de ratification à la compétence de la CPI semble se refermer sur un gouvernement dont la qualité de gendarmes du monde les contraint irrésistiblement de se faire juges et bourreaux : « **ils ne veulent pas qu'il y ait de juges dont les gendarmes soient le bras séculier** », affirmait M^e Jean-Marc Varaut. Cet irrédentisme judiciaire risque malheureusement de décrédibiliser la justice pénale internationale.

Renouant avec les nouvelles doctrines de la guerre juste apparues en 1945 les condamnations "morales" prononcées par le Tribunal spécial irakien n'en seront pas moins iniques. L'introduction du manichéisme dans les relations internationales a fait oublier depuis soixante ans les éléments les plus fondamentaux du droit international classique. Le principe de l'égalité souveraine des États est de ceux-ci. Constamment violé au prétexte de ce que l'on pourrait appeler une « **ingérence humanitaire protectrice** », ce principe érige l'État vainqueur en justicier vengeur autoproclamé de la communauté internationale.

Au nom de la morale du vainqueur tout est alors permis et ses actes, mêmes criminels, cessent aussitôt de l'être par le seul fait de revendiquer tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa juste cause. À la barbarie supposée de l'ennemi se substitue la barbarie réelle du plus fort. Là où Carl Schmitt, à la suite de Clausewitz, invitait à exclure toute passion dans la relation de l'ami et de l'ennemi, le vaincu, symbolisant le Mal, est exposé à la haine la plus farouche des bonnes consciences représentant le Bien. Sacrifiant la Justice sur l'autel sanguinolent de la Morale démocratique universelle, il ne restera plus qu'à exterminer le Mal. La sécurité du monde sera ainsi rétablie et l'on pourra s'abandonner avec reconnaissance et félicité aux bras du sauveur messianique.

C'est, en quelque sorte, le règne de Hobbes sans Pascal qui observait en son temps que : « **la justice sans la force est impuissante. La force sans la justice est tyrannique. Il faut donc mettre ensemble la force et la justice** ». ■

Rifaat El Assad L'homme du changement

par
Élie HATEM

À soixante-sept ans, Rifaat El Assad, frère d'Hafez El Assad et oncle du président actuel, est toujours l'homme fort de la Syrie bien qu'il en ait été éloigné depuis quelques années. Il pourrait jouer un rôle important dans le dénouement de la crise que connaît son pays. Son combat nationaliste et son refus du communautarisme l'avaient

libanaises, la corruption au sein du régime, la nature désuète de ce dernier, fondé sur le culte de la personne et celui du parti unique, l'absence d'une opposition interne, avoir mis en première ligne les Alaouites et avoir créé un sentiment de méfiance chez les autres communautés, avoir gelé les négociations avec Israël.

Ami de la France

De tout temps, Rifaat El Assad a manifesté une grande sympathie pour la France, en œuvrant pour le renforcement de son rôle stabilisateur au Proche-Orient, notamment en Syrie et au Liban.



Rifaat El Assad

Lorsqu'il était en Syrie, Rifaat El Assad veilla à la préservation des intérêts français, en rendant des services multiples à notre pays, tant en Syrie qu'au Liban : il était intervenu pour faciliter la libération

des otages français kidnappés au pays du Cèdre, mis un terme aux actes de terrorisme palestiniens en intervenant personnellement auprès de Feu Yasser Arafat, etc...

Rifaat El Assad reconnaît le rôle de la France dans la création de l'entité et de l'État syrien, en 1941, et considère ainsi notre pays comme un partenaire stratégique incontournable du sien. Aussi, les Français comprennent très bien la mentalité des peuples du Proche et du Moyen-Orient, en particulier en Syrie où elle a été présente.

Par conséquent, les investissements économiques et financiers français sont à ses yeux nécessaires et importants pour l'avenir de la Syrie : construction et aménagements de ports, d'aéroports, de routes, etc.... Ainsi donc, pour Rifaat El Assad, les relations franco-syriennes doivent être de plus en plus renforcées, en sortant du cadre d'un simple partenariat pour adopter une véritable association.

Profondément francophile, il maintient de très bonnes relations avec la classe politique française et manifeste ainsi que sa famille une reconnaissance très sincère de la France qui les a accueillis et leur a fourni un lieu d'exil. Ses enfants sont francophones et très francophiles : ils ont étudié depuis leur très jeune âge en France et sont parfaitement intégrés dans notre société.

Cette année, le Banquet annuel des amis de l'Action Française accueillera Rifaat El Assad, un grand ami de la France, en renouant les liens historiques de la France avec la Syrie (voir page 16).

**Ce dimanche
13 novembre,
le Banquet annuel
des amis
de l'Action
française
accueillera
un grand ami
de la France.**

conduit, lorsqu'il était vice-président de la Syrie, à mener un combat contre les islamistes (les Frères Musulmans) qui menaçaient sérieusement à cette époque aussi bien la Syrie que l'ensemble du Proche et du Moyen-Orient. Cette région avait failli basculer vers le fanatisme et l'intégrisme religieux.

Aujourd'hui, Rifaat El Assad compte replier les pages du passé et préparer l'avenir. Il craint la déstabilisation de son pays par une série de coups d'État qui créeront une tension interne et permettront une mainmise américaine sur la Syrie. C'est la raison pour laquelle il est persuadé que son retour dans son pays évitera cette catastrophe. Il reconnaît par ailleurs les fautes commises par le régime actuel, notamment celles de son frère : l'invasion du Liban et l'ingérence syrienne dans les affaires internes

BONNE NOUVELLE DE POLOGNE

■ "Celui qui a interdit la gay parade" lorsqu'il était maire de la capitale, celui qui "ose être eurosceptique et imposer un référendum pour ou contre l'euro" – autant de péchés impardonnables – a été élu président de la Pologne. Non pas de justesse, mais triomphalement ; avec 55 % des voix, neuf points d'avance sur son concurrent. On se souviendra du référendum européen en France puis en Hollande. Ces peuples qui osent mal voter ! C'est incontestablement une bonne nouvelle qui nous vient de Varsovie.

Mais de nombreuses questions demeurent. Dans quelle mesure le président élu réussira-t-il à imposer ses vues ? Son pouvoir est limité, bien que très

important, en matière de politique étrangère. Il doit travailler avec un cabinet de coalition, une Chambre à majorité incertaine, donc avancer avec des compromis. L'étranger ne lui facilitera pas la tâche.

Une chose est certaine : la politique polonaise sera désormais plus nationale, plus sociale, plus attentive aux traditions historiques et catholiques du pays, moins soumise à la bureaucratie de Bruxelles et aux objectifs des multinationales. Et les embûches, les critiques, la désinformation et la malveillance ne manqueront pas sur son chemin. Situation à suivre.

P.N.

Didier MORGAN

La Syrie dans le collimateur

■ On savait que tout ce qui se passait au Liban ne pouvait pas échapper au "grand frère" syrien, son armée stationnée dans ce pays, ses redoutables services de renseignement. L'assassinat de Rafik Hariri n'a pas été une exception.

Il a déclenché une tempête politique au Liban. Sous la pression de l'opinion, à l'exception du Hezbollah pro-iranien, des Américains et des Français, l'armée syrienne a heureusement évacué le Liban. L'espoir d'un retour à un Liban tolérant, multiconfessionnel et ouvert renaît. Les Libanais, malgré tous les dangers qui les menacent respirent mieux, et espèrent surtout.

Voici qu'une enquête de l'O.N.U. vient de mettre en cause officiellement Damas et l'entourage du président Bachar-el-Assad. Ils sont dans le collimateur de la communauté internationale.

Ghazi Kassaian, ministre de l'intérieur de Damas et ex-véritable maître du Liban, s'est "suicidé". Son beau-frère, chef du renseignement militaire, est mis en cause. L'entourage du président pro-syrien libanais Lahoud aussi.

Le dossier sera bientôt devant le Conseil de sécurité. La pression sur la Syrie ira en s'amplifiant. Jusqu'où ? Washington menace, donne l'impression de souhaiter l'installation d'un nouveau pouvoir à Damas, avec l'espoir de faire disparaître le sanctuaire des insurgés irakiens qu'est la Syrie d'Assad et aussi le principal, le seul, allié de l'Iran dans la région. Paris est plus prudent. Des conditions nécessaires à une véritable crise se mettent rapidement en place.

Le principal danger dans cette affaire est que la chute du régime syrien n'aboutisse à une déstabilisation à l'irakienne du pays, et à une montée en puissance des réseaux des Frères musulmans malheureusement bien vus par Washington qui pourrait encore une fois se tromper d'analyse.

Le rôle de la France est grand dans cette affaire. Ses moyens d'action sont importants. Il serait souhaitable que la priorité soit accordée à un désengagement total et réel de la Syrie au Liban et à une évolution du régime syrien. Dans ce cas, la mort de Hariri aura au moins servi à quelque chose.

Les dessous de l'affaire Poncet

Le 17 octobre dernier, Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, suspendait le général de corps d'armée Poncet, ancien commandant de l'opération Licorne en Côte-d'Ivoire, ainsi que le colonel de chasseurs alpins Eric Burgaud. Ils sont accusés d'avoir couvert la liquidation d'un dénommé Mahé Firmin, un assassin et vio-

leur ivoirien, par l'Armée française. Cette suspension a entraîné des remous importants et un vent d'incompréhension au sein de l'institution militaire.

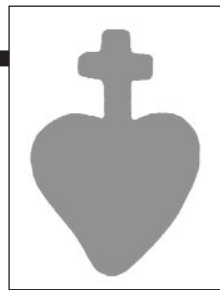
Pour certains le général Poncet, officier d'élite, paie en fait ses vieilles amitiés avec le cabinet Richard (ancien ministre de la Défense socialiste). Il s'agirait donc d'une mesure politique. En

revanche, on oublie de préciser que le Mahé Firmin était fortement soupçonné par les troupes françaises d'avoir salement trempé dans les émeutes anti-françaises d'Abidjan.

Alliot-Marie, dont le parcours à la Défense était jusqu'ici plutôt positif, a fait preuve dans cette affaire d'une rare incompétence, donnant l'occasion à un certain

nombre d'officines d'orchestrer une campagne contre l'Armée et contre la présence française en Afrique. Pendant ce temps là, les responsables de l'assassinat des neuf soldats français de Bouaké, c'est-à-dire le président ivoirien Laurent Gbagbo et sa clique sont toujours en état de nuire.

Pierre LAFARGE



FRANCE CHRÉTIENNE

■ Le Père Charles de Foucauld, vénérable depuis le 24 avril 2001, sera déclaré bienheureux ce dimanche 13 novembre 2005. Le pape Jean-Paul II, le 17 février dernier, juste deux mois après le décret de reconnaissance d'un miracle attribué à l'intercession de l'ermite du Sahara, avait décidé que la cérémonie aurait lieu à Rome, place Saint-Pierre, le 15 mai en la fête de Pentecôte. Sentant venir la mort il était pressé d'offrir au monde ce modèle de sainteté évangélique, mais Dieu rappela à lui le pontife le 2 avril...

Sitôt élu, Benoît XVI faisait savoir qu'il ne présiderait plus désormais que les canonisations, mais acceptait que la béatification du Père de Foucauld soit célébrée le 13 novembre à Rome dans la basilique Saint-Pierre. C'est donc le cardinal Saraiva Martins qui présidera la cérémonie en présence de Mgr Claude Rault, évêque de Laghouat-Ghardaïa (Sahara), et de Mgr François Blondel, évêque de Viviers. En attendant qu'un jour prochain, le pape célèbre la canonisation dont la postulation est d'ores et déjà mise en route.

La question musulmane

Cet événement est une grande joie pour la France. Une grande leçon aussi ! Assailli par les lobbies mercantiles et hédonistes qui lui arrachent sa tradition chrétienne, notre pays doit au même moment affronter les problèmes posés par une arrivée massive de musulmans. "Frère Charles de Jésus" inspire la plus sage des solutions : ne pas voir en chaque adepte de Mahomet un intrus (à moins qu'il soit clandestin...), ni un ennemi, ni un terroriste en puissance, ni un consommateur à amadouer, ni un électeur à flatter, mais tout simplement une âme à aimer. Et à aimer de façon virile, loin de tout humanitarisme, en lui faisant comprendre, par notre amitié, notre fierté et notre exemple, que s'intégrer à la France chrétienne est un honneur. La question de l'immigration musulmane, c'est aussi la question du réveil du monde chrétien...

M.F.

Soldat de l'Absolu

par
Michel FROMENTOUX

Bon sang ne saurait mentir. Charles-Eugène, vicomte de Foucauld de Pontbriand, descendait d'une lignée périgourdine d'ancienne chevalerie, alliée à d'illustres familles où d'âge en âge l'on avait su entretenir le sens du sacrifice. Et pourtant, ses années de jeunesse ne furent guère édifiantes...

Frère Charles de Jésus mourut comme il avait vécu depuis sa conversion : par amour.

Né à Strasbourg le 15 septembre 1858, orphelin de mère puis de père à l'âge de six ans, il fut confié avec sa petite sœur Marie au grand-père maternel, le colonel Charles-Gabriel de Morlet. Survint la guerre de 1870 qui les chassa d'Alsace. Charles, préparant le baccalauréat au lycée de Nancy, allait perdre la foi dans le tumulte de lectures sans critère de jugement. Désireux de devenir saint-cyrien, il fut envoyé à Paris pour suivre les cours préparatoires à l'école Sainte-Genève ; ce fut l'occasion pour lui de s'abandonner à la paresse et aux plaisirs. Reçu de justesse en 1876 à l'École de Saint-Cyr, il s'y distingua surtout par sa vie dissolue, comme deux ans plus tard à l'École de cavalerie de Saumur où, avec son compagnon de chambre Antoine de Vallombrosa, futur marquis de Morès (et lui aussi futur assassiné...), il ne pensait qu'à faire la fête. L'année de ses vingt ans, la mort de son grand-père l'affecta profondément, mais il en profita pour encore plus transgresser les règles de la morale et pour dilapider l'héritage recueilli.

Dieu attendait le fêtard...

Or voici qu'en 1880 Charles fut affecté à Pont-à-Mousson au 4^e Dragons, lequel, devenu le 4^e Chasseurs d'Afrique, vint tenir garnison à Sétif en Algérie. Là encore, et plus que jamais, notre jeune officier fit scandale : sommé de cesser de vivre maritalement avec sa maîtresse, il préféra se faire mettre en non-activité temporaire. Et pourtant, quand l'année suivante il apprit que ses camarades allaient se battre dans le sud Oranais contre l'insurrection fomentée par le marabout Bou Amama, il demanda, et obtint, sa réintégration ; il se comporta en soldat courageux, dévoué, attentif à ses hommes. Charles était sauvé !

Comme l'écrivit René Bazin, « le sang de France parle plus haut que tout le reste... L'idée de sacrifice était rentrée dans cette âme » (1) En effet la passion de l'Afrique, le service de la

France, le don de soi... tout allait dès lors le rapprocher de Dieu.

D'abord il se mit à étudier la civilisation arabe. La foi fervente des musulmans le bouleversa à tel point que, pour mieux entrer en contact avec eux, il démissionna de l'armée et entreprit de juin 1883 à mai 1884 un audacieux voyage au Maroc alors totalement fermé aux chrétiens. Déguisé en juif et accompagné d'un rabbin pour mieux passer inaperçu, il accumula, au rythme d'aventures souvent périlleuses, une foule de renseignements (publiés plus tard, en 1888, sous le titre *Reconnaissance au Maroc*) qui lui valurent aussitôt la considération du monde des savants et la médaille de la Société de géographie de Paris

Partageant son temps entre Alger et Paris, il trouvait la vie mondaine de plus en plus ennuyeuse, jusqu'au jour où, dans le salon que tenait rue d'Anjou sa tante, Mme Moitessier, il rencontra un homme d'oraison qui lui fit forte impression : l'abbé Huvelin, vicaire de la paroisse Saint-Augustin. Quelques jours plus tard, fin octobre 1886, Charles s'agenouillait dans le confessionnal de l'abbé : Dieu attendait l'ancien fêtard.

Car tous les biographes du Père de Foucauld ont dit combien le tourbillon des plaisirs avait été pour lui un moyen de cacher un ennui profond, une douloureuse solitude, une tristesse, un vide dont il n'arrivait pas à se libérer. La vue des musulmans en prière lui avait déjà donné l'idée de ce qui lui manquait. Il faut ajouter qu'il reçut toujours de sa nombreuse et fort pieuse parenté, sa sœur Marie, devenue Mme de Blic, sa cousine Mme de Bondy..., de forts témoignages d'affection, sans que jamais on ne lui fit la leçon.

Dépouillement

C'est donc réellement un homme nouveau qui sortit du confessionnal de Saint-Augustin, totalement abandonné à la volonté divine, assoiffé de perfection. Pour se préparer à sa mission, il effectua de novembre 1888 à mars 1889 un pèlerinage en Terre sainte sur les pas du Christ. Puis, se dépouillant de tout, il entra le 16 janvier 1890 à la Trappe de Notre-Dame des Neiges dans les monts du Vivarais (voir page 8) où il devint "frère Albéric". De là nouveau départ dès fin juin pour la Trappe encore plus pauvre et plus rude d'Akbès dans les montagnes de Syrie.

Cette âme d'exception visait toujours plus haut : être le plus dénué, le plus abject, le plus inconnu des hommes. Sans rompre avec la Trappe, il s'engagea, dès

qu'il en reçut l'autorisation, dans une existence d'ermite consacrée à l'oraison, à la pénitence et à l'étude. Installé dans une minable cabane près du couvent des Clarisses de Nazareth, leur servante domestique, habillée comme les pauvres, allant à pied fréquemment à Jérusalem, il forma bientôt le vœu, qu'il ne put réaliser, d'acheter le mont des Béatitudes et d'y bâtir un oratoire. Déjà germait dans son esprit l'idée qu'il imiterait encore plus



Charles de Foucauld devenu frère Charles de Jésus

Jésus-Christ en devenant prêtre et en sanctifiant ainsi invisiblement le monde autour de lui.

D'où le retour à Notre-Dame des Neiges en août 1890, cette fois pour la retraite préparatoire à l'ordination sacerdotale, qui eut lieu dans la cathédrale de Viviers le 9 juin 1901 (voir page 8). Dès octobre, le Père de Foucauld partait s'installer à Béni-Abbès, une oasis de 8 000 palmiers du sud de l'Oranie, point de jonction entre le Sahara de sable et le Sahara rocheux. Surtout ne pas croire qu'il cédait à un attrait tout particulier pour le désert : il venait ici, écrit René Bazin « en raison des misères qu'il y rencontrerait et que pas un prêtre encore n'avait pu secourir ». Et puis le Maroc était proche et il rêvait toujours d'évangéliser ce beau pays...

« Frère universel »

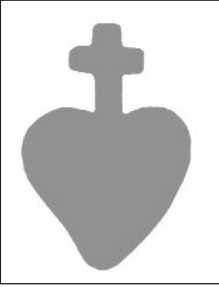
Dès sa toute modeste et discrète installation, frère Charles de Jésus – ainsi se désignait-il désormais – fit rayonner la charité, se voulant ouvert à tous – le

« frère universel ». Il le fut, explique René Bazin, « non en paroles mais en actes ; il ne s'est pas répandu en formules publiques et en promesses qui alourdissent encore le poids de la misère, mais il s'est oublié pour les hommes ses proches voisins, et il a dépensé plus qu'il n'avait d'argent pour les nourrir, pour les racheter s'ils pouvaient être rachetés. »

Son premier souci fut en effet le rachat des esclaves, car il condamnait l'attitude du gouvernement français qui tolérait l'esclavage : « Quand le gouvernement temporel commet une grande injustice, il faut le lui dire, nous n'avons pas le droit d'être des "chiens muets", des "sentinelles endormies" » écrivait-il à Dom Martin, abbé de Notre-Dame des Neiges.

Accueillir aussi les pauvres, les infirmes et enseigner les enfants, créer une fraternité avec d'autres prêtres, avec des Sœurs, pour l'aider à faire connaître la charité du Christ, tels étaient ses vœux essentiels. En attendant – et jusqu'au bout... –, il se dévouerait seul, sans ménager sa santé, se fortifiant par la prière et l'adoration, travaillant à la rédaction de méditations sur l'Évangile et de longues lettres à une centaine de correspondants, dont les membres de sa nombreuse famille. le cher abbé Huvelin, Mgr Bonnet, évêque de Viviers, Mgr Guérin, préfet apostolique pour l'Afrique du Nord, etc.

L'ancien officier entretenait d'excellents rapports avec les militaires, rappelant sans cesse aux officiers leur devoir d'être exemplaires, se portant au secours des blessés lors d'attaques de convois. Son amitié, entre autres, pour son ancien camarade Henri Laperrine, commandant supérieur des oasis sahariennes, reposait sur « une commune intelligence du rôle civilisateur de la France », dit Bazin qui montre Laperrine à l'œuvre avec les indigènes : « Il ne voulait ni les humilier, ni les exploiter, il voulait se les concilier, les faire entrer, comme protégés, comme aides et comme amis, dans une France prolongée. » De son côté, frère Charles insistait sur la nécessité de gagner leur confiance : « pour cela il faut trois choses : 1^o être très saint, 2^o beaucoup nous faire voir, 3^o beaucoup leur parler. La sainteté qui est le principal nous donnera tôt ou tard l'autorité, inspirera confiance. La vue fréquente fera que nous les retournerons à notre cause, et si nous sommes saints, ce sera une prédication muette et un affermissement croissant de notre autorité. » Nous citons en pages 9 et 10 d'autres textes montrant que pour Foucauld, faire comprendre aux musulmans la beauté du catholicisme, c'était déjà leur faire comprendre la France. >>>



Soldat de l'Absolu

Voilà que Charles se mit bientôt en tête d'aller à la rencontre des Touaregs, ce peuple de race berbère qu'on disait fier mais moins fanatisé que les Arabes. Dès janvier 1904, il accompagnait un long convoi dans une "tournee d'appropriation" au Sahara central : son âme de missionnaire, mais aussi d'explorateur et d'ethnologue fut très vite éprise. En quelques mois il apprit la langue touareg, écrivit une grammaire, traduisit les évangiles, se faisant aider par son ami le grand érudit d'Alger Motylinski...

L'ami des Touaregs

L'année suivante, il se joignait à une mission de nomadisation dans le Hoggar : sa rencontre sur la route de Tamanrasset avec Moussa ag Amastane, le jeune



Charles de Foucauld avec des soldats blessés au combat d'El Mungar en septembre 1903

amenokal (chef élu) des Hoggar, illustre magnifiquement ce qu'aurait pu être en Afrique une présence française non souillée par le jacobinisme, la laïcisme et la volonté d'exploitation. Ces deux âmes nobles et pieuses, éprises de paix, de justice, de dévouement aux nécessiteux, se lièrent par une grande estime. Dès lors, Foucauld se plaça sous la protection de Moussa et s'installa à Tamanrasset, tout en continuant de se rendre chaque année à Béni Abbès. Et aussitôt les Touaregs l'entourèrent d'une grande vénération.

Toujours intrépide et désireux de porter le Christ là où étaient les âmes, notre pasteur vagabond alla encore se bâtir une masure sur un des points les plus inconnus, la montagne de l'Asekrem, à 2900 mètres, où les Touaregs venaient pour échapper à la torride sécheresse d'en-bas.

Durant ces années de mortification, il s'accorda de brefs séjours en France, cherchant des appuis pour l'Union des frères et sœurs du Sacré-Cœur de Jésus qu'il entendait organiser avec l'appui de l'évêque de Viviers. En 1912, il emmena avec lui un jeune Touareg, Ouksem, pour lui faire découvrir la France catholique.

Immolation

Bientôt le ciel européen s'obscurcit. Charles avait prévu qu'en cas de guerre en Europe, des soulèvements se produiraient dans le Sahara, attisés par des meneurs à la solde de l'ennemi. Apprenant en septembre 1914 la déclaration de guerre, il pensa un instant courir se battre aux frontières de la France, mais aussitôt lui apparut son devoir de rester parmi ses amis indigènes, pour les protéger et les tenir dans le calme. Pour lui, cette guerre était « la guerre d'indépendance de l'Europe contre l'Allemagne », il fallait « ôter définitivement la force à un peuple [l'Allemagne] qui s'en sert si mal et d'une façon si immorale et si dangereuse pour les autres ».

Tamanrasset était menacé, notamment par la tribu rebelle des Sénoussistes, que les gens

du Hoggar appelaient les *Fellagas*. Se sentant plus que jamais solidaire de la population, pour être toujours plus près et plus utile, il vint habiter la casbah construite comme refuge. Il savait que les rebelles voulaient sa mort ; ils recrutaient secrètement même parmi ceux dont il avait été le bienfaiteur, comme le cultivateur El Madani... Lui s'en remettait à la main de Dieu, ne songeant pas plus à s'abriter. Il avait semé, d'autres continueraient son œuvre...

Le soir du 1^{er} décembre 1916, alors qu'il était seul, El Madani, se faisant passer pour le postier, se fit ouvrir la porte du « **marabout des roumis** » qu'il livra à une bande ennemie. Une demi-heure plus tard, à genoux, les mains liées, en prière, frère Charles était fusillé. Il mourait comme il avait vécu depuis sa conversion : par amour.

(1) René Bazin ; Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite au Sahara. Librairie Plon, Paris 1921.

— Lire aussi Charles de Foucauld intime. Éd La Colombe, 1952.

Prêtre du diocèse de Viviers

La béatification du Père de Foucauld est une joie pour tous les catholiques français, mais plus particulièrement pour les fils — dont l'auteur de ces lignes — du vieux pays de Vivarais, devenu sous la Révolution le département de l'Ardèche. C'est en effet en tant que prêtre diocésain que l'autorité suprême de l'Église propose frère Charles de Jésus à la vénération des fidèles, et le diocèse de son ordination fut celui de Viviers, sur la très belle rive droite du Rhône.

Le saint homme dont la vie de contemplation et de charité allait donner toute sa mesure dans les immensités sahariennes aimait aussi les hauts plateaux sauvages de la Cévenne vivaroise. Les crêtes dénudées, battues par tous les vents, entrecoupées de ravins silencieux, exposées au grand soleil comme aux plus grands froids, avaient de quoi attirer une âme assoiffée d'ascèse et de perfection. Quand, en 1889, le vicomte de Foucauld sentit l'appel de la vie religieuse, il suivit une retraite d'abord chez les bénédictins de Solesmes, puis à la Grande Trappe en Dauphiné, enfin à la Trappe de Notre-Dame des Neiges en Vivarais. C'est ici que son choix se fixa, il entra au noviciat le 16 janvier 1890.

Des neiges ardéchoises...

Cette abbaye perdue sur les sommets ardéchois avait été fondée sur le territoire de la paroisse de Saint-Laurent-les-Bains quarante ans plus tôt, en août 1850, après que Jean-Antoine Chalbos, qui avait racheté en 1791 les restes de l'abbaye cistercienne des Chambons détruite par les révolutionnaires, se fut entendu avec ses deux fils, Casimir, prêtre de Saint-Sulpice, et Théodore, curé de La Bastide-de-Virac, pour céder leur domaine de la Felgère à l'abbaye de Notre-Dame d'Aiguebelle, située de l'autre côté du Rhône, dans le diocèse de Valence. D'abord réticent, Dom Orsise, abbé d'Aiguebelle, avait accepté de tenter l'expérience d'un prieuré sur ces hauteurs inhospitalières, à plus de 1000 mètres d'altitude, et, dès le 28 août, un premier groupe de religieux, avec pour tout bagage une petite charrette traînée par un pauvre cheval, avait gravi les sentiers escarpés et pris possession de la petite ferme et de l'auberge. Le 29 septembre 1852, Mgr Guibert, évêque de Viviers, fort de l'autorisation par un bref apostolique du pape Pie IX et de l'approbation du chapitre général de la Trappe, avait érigé Notre-Dame des Neiges en prieuré titulaire de l'ordre de Cîteaux.

Onze ans plus tard, un monastère était construit un peu plus bas à la jonction de plusieurs ruisseaux ; la communauté ne cessant de croître, le chapitre conventuel décida le 16 juin 1874 d'élire le premier père abbé. Peu après, le 26 septembre 1878, passait un visiteur de marque : le romancier écossais

Robert-Louis Stevenson, effectuant son Voyage avec un âne à travers les Cévennes et venu ici « à sabots lents » prendre « de la hauteur »...

Puis vint le temps des persécutions laïcistes..., mais ici, la neige eut raison des troupes républicaines : prévue pour début novembre 1880, l'expulsion des moines fut différée grâce à une soudaine tempête, qui apaisa les esprits... et épargna le monastère. Par précaution toutefois, le père abbé Dom Polycarpe voulut assurer un refuge à la communauté en fondant le prieuré d'Akbès en Syrie. Akbès : le lieu même où rêvait de se retirer Charles reçu en 1890 novice à Notre-Dame des Neiges par le nouveau père abbé Dom Martin.

... aux dunes du Sahara

En quelques mois, frère Marie Albéric — son nom de trappiste — se soumit, lui qui n'avait guère l'habitude d'obéir..., aux duretés de la règle et édifia le monastère par une humilité hors du commun, mais le désir de solitude absolue et de plus grande pauvreté devenait irrésistible. Avant la fin de l'année il partit pour Akbès.

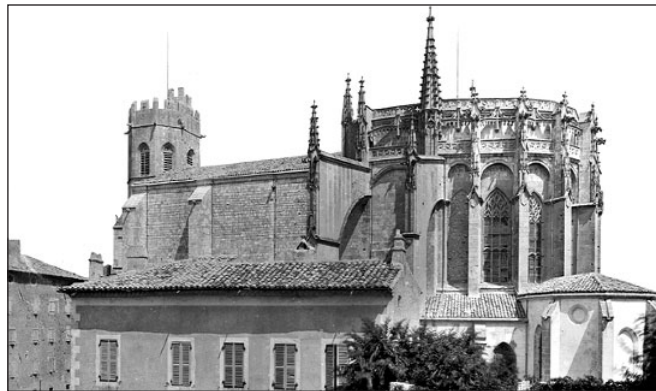
Ce n'était pourtant qu'un au revoir à Notre-Dame des Neiges. Dix ans plus tard, quand sa vie d'ermite à Nazareth et à Jérusalem eut éveillé en lui l'appel de la vocation sacerdotale, c'est à l'assaut des pentes du massif vivarois qu'on le vit, se mêlant aux pauvres et aux errants, venant comme eux frapper à la porte

doce. Je l'ai fait ordonner prêtre, il est mon sujet, et j'estime que c'est une grande faveur pour mon diocèse d'avoir possédé quelque temps un prêtre de ce mérite et de ce caractère. Si une vocation trop vieille et trop pressante ne l'appelait pas à se dévouer à la conversion des musulmans, je serais heureux de lui donner un emploi dans mon ministère... Il a acquis la réputation d'un saint, et nos prêtres sollicitent comme une grande grâce le bonheur de l'approcher quelques instants. »

Le Touareg et le Rhône

Installé à Tamanrasset parmi les Touaregs du Hoggar dont il fit l'admiration par sa foi, sa charité, son détachement des biens de ce monde, le Père de Foucauld ne cessa de garder le contact avec la France et avec le Vivarais. Mgr Bonnet, qu'il reconnaissait comme un père, fut le meilleur soutien de son projet d'association regroupant chrétiens de France, d'Algérie et du Sahara pour les faire prier ensemble pour la conversion « de nos frères musulmans sujets de la France. » Idée simple et pratique, écrivait René Bazin, « qui pénétrera dans la profonde France chrétienne, habituée de temps immémorial à comprendre ces sortes de développements fraternels et comme indéfinis de la communion des saints. »

Quand, en 1913, il voulut faire découvrir au jeune Touareg Ouksem



La cathédrale de Viviers, où le Père de Foucauld fut ordonné prêtre le 9 juin 1901

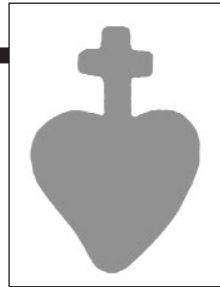
de l'abbaye, partageant avec eux son écuelle de soupe chaude... Séjour de retraite, de mortification et de préparation. Il avait dans ses prières et ses études si amplement prouvé sa vocation que les autorités ecclésiastiques pouvaient abrégé les délais pour lui conférer les ordres mineurs et majeurs. Il fut ordonné prêtre dans la cathédrale de Viviers le 9 juin 1901 par Mgr Montéty, en présence de Mgr Frédéric Bonnet, évêque du lieu, et de dom Martin.

Puis il repartit vers un destin encore plus exigeant... Le recommandant à Mgr Livinhac, supérieur général des Pères blancs, Mgr Bonnet écrivait le 5 septembre 1901 : « M. l'abbé de Foucauld est un ancien et brillant officier, qui a brisé sa carrière pour se donner plus complètement à Dieu dans le sacer-

la France et la vie des familles françaises, il remonta le Rhône et s'arrêta à Viviers, où l'évêque les reçut tous deux dans son palais haut perché. « De ce sommet, dit encore René Bazin, le Touareg, pour qui les fleuves ne sont que des noms et des lits de sable et de pierre parmi les pâturages, aperçoit le Rhône plein, nerveux, resserré qui vient du nord entre des rives cultivées et toutes vertes, qui s'agite, tournoie, écume et franchit frémissant de toutes ses eaux les portes de la Provence. »

Le souvenir des montagnes du Vivarais dans la grandiose austérité desquelles il avait appris à forger sa haute spiritualité ne quitta jamais le Père de Foucauld au long de sa sublime montée vers le total don de soi.

M.F.



L.A.F. REÇOIT

Le R.P. Michel LELONG Prêtre en terre d'islam

■ Le R.P. Michel Lelong, membre de la Société des Pères blancs, nous fait une fois encore l'honneur de répondre à nos questions. Après plus de vingt ans passés au Maghreb, il a été consultant au secrétariat pour les religions non chrétiennes au Vatican et membre du Conseil pontifical des relations interreligieuses. Il est en outre le fondateur du Groupe d'amitié islamo-chrétienne.

Ses deux ouvrages *La Vérité rend libre - Le judaïsme, l'islam et nous* paru en 2000 et *Jean-Paul II et l'islam* paru en 2003, tous deux aux éditions François-Xavier de Guibert, traitent de la rencontre entre les religions et reflètent une pensée et un apostolat inspirés par l'exemple du père de Foucauld.



L'ACTION FRANÇAISE 2000. – Vous avez, mon Père, souvent reconnu que vous devez beaucoup au père de Foucauld...

Michel LELONG. – Je suis très attaché au père de Foucauld. En 1940, alors que nous subissions le choc terrible de la guerre, j'étais élève de Première à Angers ; j'ai alors vu *L'appel du silence*, ce film sur la vie de l'officier parti en exploration, puis, au sortir d'une crise spirituelle, devenu prêtre en terre d'islam. Cela m'a beaucoup fait réfléchir. Ce fut le point de départ de ma vocation. Puis j'ai lu le livre de René Bazin, *Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite au Sahara* (1), qui m'a confirmé dans ma volonté d'entrer chez les Pères blancs.

A.F. 2000. – La fréquentation, au cours de ses années d'exploration, d'un monde musulman très

religieux a-t-elle été déterminante pour amener cet officier quelque peu dissipé à changer de vie ?

M.L. – La rencontre avec l'islam a beaucoup compté dans la conversion de Charles de Foucauld. Se souvenant du temps où, vivant encore en dehors de la foi, il explorait le Sahara, il écrivit plus tard : « La vue de cette foi, de ces âmes vivant de la continuelle présence de Dieu, m'a fait entrevoir quelque chose de plus grand et de plus vrai que les occupations mondaines. »

Homme de Dieu

A.F. 2000. – Comment ce prêtre chrétien parvint-il à s'attirer l'admiration des musulmans du Sahara ?

M.L. – Il eut des relations d'estime

mutuelle et d'amitié pour les musulmans qui l'entouraient ; il traitait ces populations défavorisées avec générosité. De même il entretenait avec les chefs des relations cordiales, confiantes, comme avec Moussa Agg Amastan pour qui il organisa un voyage en France. Il voulait lui montrer ce qu'est un pays catholique... Hélas, dans le contexte laïc de l'époque, les autorités de la République ne pouvaient guère l'aider à découvrir le patrimoine chrétien de la France.

Il était avant tout un homme de Dieu, un homme de spiritualité, de prière, tout donné au Christ, son modèle unique ; il désirait suivre Jésus jusqu'à la mort. Dans ses prières il disait toujours vouloir aller jusqu'au bout. C'est ce que les musulmans qui l'ont connu admiraient en lui, comme le montre Ali Merad dans son livre *Charles de Foucauld au regard de l'islam* (2).

A.F. 2000. – Comment concevait-il son rôle de prêtre catholique et de Français en terre d'islam ?

M.L. – Pour bien comprendre son attitude il faut la replacer dans l'époque où il a vécu. C'était le temps de la colonisation, il entretenait avec les officiers des relations d'amitié, et à cause de cela certains l'ont accusé d'avoir été lié à la colonisation, d'en avoir été un "suppôt". Ces critiques, qui viennent aujourd'hui encore des milieux F.L.N. faisant une critique excessive de la colonisation, ne se justifient point, car, de son temps,

le père de Foucauld pouvait-il agir autrement ?

À l'égard de l'islam, il était aussi tributaire de son temps. Comme Jules Ferry et même le cardinal Lavignerie, il ne connaissait pas bien la religion musulmane, et dans ses écrits, il ne s'est pas toujours gardé d'un ton polémique.

« On fait du bien, beaucoup moins par ce que l'on fait ou dit que par ce que l'on est. »

En outre, l'islam touareg qu'il observait était un islam pauvre, entaché de coutumes tribales assez loin de la religion musulmane. Il a ainsi jeté sur les musulmans un regard très fraternel, mais souvent négatif ; il a dit sur leur religion des choses parfois inexacts.

Comment convertir ?

A.F. 2000. – Pourtant, n'a-t-il pas cessé d'étudier en profondeur ce monde qui l'entourait ?

M.L. – Oui, le père de Foucauld a accompli un travail scientifique remarquable sur la langue et les coutumes touareg, le tout écrit de sa main, d'une très belle écriture. Il a su, avec précision, dire la beauté du monde touareg.

Il a donc accompli un travail sur le milieu où il était, mais non

un travail sur l'islam, ses sources, sa pensée, comme le fera plus tard l'un de ses amis, ami aussi de Maritain, le philosophe thomiste Louis Gardet. Celui-ci, spécialiste de l'islam et très connu dans le monde musulman, a adopté la spiritualité du père de Foucauld en l'enrichissant d'une vraie connaissance du monde musulman.

A.F. 2000. – Le père de Foucauld, tout en faisant l'admiration des musulmans, a-t-il converti ?

M.L. – Vous savez, quand nous, chrétiens, souhaitons que les musulmans se tournent vers le Christ, vers le mystère du Christ, il faut que, premièrement, nous-mêmes essayions d'être plus fidèles au Christ, deuxièmement que nous respections, que nous connaissions les musulmans, que nous ayons une attitude juste envers l'islam, que nous sachions reconnaître dans leur héritage des valeurs.

Charles de Foucauld a agi ainsi, lui qui aimait répéter ce qui lui avait dit l'abbé Huvelin : « On fait du bien, beaucoup moins par ce que l'on fait ou dit que par ce que l'on est. »

Propos recueillis par Michel FROMENTOUX

(1) : René Bazin : Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite au Sahara. Librairie Plon, Paris 1921.
(2) Ali Merad : Charles de Foucauld au regard de l'islam. Éd. du Chalet, 1975.

En écoutant frère Charles parler de l'œuvre de la France en Afrique...

Le grand rêve du Père de Foucauld fut toujours de couvrir le pays africain de religieux, de religieuses, de bons chrétiens, pour prendre contact avec les musulmans, les instruire, les civiliser... Il savait qu'ainsi l'on en ferait de vrais Français, il savait aussi combien les conversions étaient difficiles, mais il refusait, au nom même de son immense charité de les croire impossibles. Encore fallait-il préparer les cœurs, la conversion elle-même relevant du domaine de la grâce.

Évangéliser ou exploiter ?

L'indifférence de la France officielle l'exaspérait : « Depuis quatre-vingts ans qu'Alger est à nous on s'est si peu occupé du salut des âmes des musulmans qu'on peut dire qu'on ne s'en est pas occupé. On ne s'est pas occupé davantage de les bien administrer ni de les civiliser. On les a maintenus dans la soumission et rien de plus.

Si les chrétiens de France ne comprennent pas qu'il est de leur devoir d'évangéliser leurs colonies, c'est une faute dont ils rendront compte, et ce sera la cause de la perte d'une foule d'âmes qui auraient pu être sauvées. Si la France n'administre pas mieux les indigènes de sa colonie qu'elle ne l'a fait, elle la perdra et ce sera un recul de ces peuples vers la barbarie avec perte d'espoir de christianisation pour longtemps...

(lettre à sa cousine Marie de Bondy, 1912)

Quand l'empire se retournera contre nous...

Les vues du Père étaient prémonitoires. En voici un autre exemple :

« Algérie-Tunisie-Maroc-Soudan-Sahara ! Quel bel empire ! À condition de le civiliser, de le franciser et non de se contenter de le maintenir et de l'exploiter.



Devant l'ermitage de Tamanrasset, le père de Foucauld en compagnie d'esclaves rachetés

Si nous cherchons à le civiliser, à élever à notre niveau ces peuples qui sont trente millions maintenant et qui seront, grâce à la paix, soixante millions dans cinquante ans, cet empire africain sera dans un demi-siècle un admirable prolongement de la France.

Si, oublieux de l'amour du prochain commandé par Dieu notre Père commun, et de la fraternité écrite sur tous

nos murs, nous traitons ces peuples non en enfants, mais en matière d'exploitation, l'union que nous leur aurons donnée se retournera contre nous et ils nous jetteront à la mer à la première difficulté européenne.

(lettre au comte de Foucauld, 1912)

Frère Charles était réaliste. Il savait que les premiers à convertir étaient bien souvent les européens eux-mêmes :

« Nos nations civilisées – qui ont parmi elles bien des sauvages, bien des gens ignorant les premières vérités, et aussi violents que les Touaregs – sont bien coupables de ne pas éclairer, répandre le bien, l'instruction, des lois de paix dans ces pays si arriérés. Cela serait si facile ! et au lieu de cela on se consume en folies, ou en guerres, ou en contradictions insensées ! »

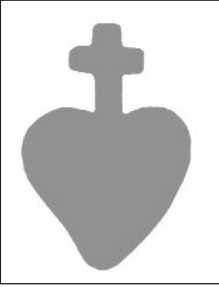
(lettre au comte de Foucauld, 1906)

Frère Charles revenait sans cesse sur ce grave sujet : « Si nous n'avons pas su faire des Français de ces peuples, ils nous chasseront. Le seul moyen qu'ils deviennent français c'est qu'ils deviennent chrétiens. Sinon avant cinquante ans nous serons chassés de l'Afrique du Nord. »

(lettre à René Bazin, 1916)

Conversion progressive

Le Père de Foucauld voyait bien la difficulté propre aux adeptes de l'islam qui ne sont ni des idolâtres ni des gens sans religion. Il préconisait une évangélisation progressive, laquelle, s'appuyant d'abord sur la loi naturelle, ►►



En écoutant frère Charles ...

montrant la grandeur de l'enseignement moral des Béatitudes, passe par un changement de mentalité et n'a de sens que si les personnes "civilisées" sont elles-mêmes des exemples que l'on puisse avoir envie d'imiter...

« Il semble qu'avec les musulmans la voie soit de les civiliser d'abord, de les instruire d'abord, d'en faire des gens semblables à nous ; cela fait, la conversion sera chose presque faite elle aussi, car l'islamisme ne tient pas devant l'instruction...

L'œuvre à faire ici, comme avec tous les musulmans, est donc une œuvre d'élévation morale ; les élever moralement et intellectuellement par tous les moyens ; se rapprocher d'eux, prendre contact avec eux, lier amitié avec eux ; faire tomber, par les relations journalières et amicales, leurs préventions contre nous, par la conversion et l'exemple de notre vie, modifier leurs idées ; procurer l'instruction proprement dite ; faire enfin l'éducation entière de ces âmes : leur enseigner, au moyen d'écoles et de collèges, ce qui s'apprend dans les écoles et les collèges ; leur enseigner par un contact journalier, étroit, ce qu'on apprend dans la famille ; se faire leur famille...

Ce résultat obtenu, leurs idées seront infiniment modifiées, leur mœurs améliorées par là même, et le passage à l'Évangile se fera facilement »

(lettre à l'abbé Caron, 1906)

Les responsabilités des chrétiens

Les incohérences de la politique française étaient telles que, même d'un bien, pouvait sortir un mal :

« Une chose est à craindre : c'est que l'islamisme soit le premier à gagner à la soumission des Touaregs à la France [...] Voici que ce pays, autrefois peu sûr, d'accès difficile, est devenu plein de sécurité pour les voyageurs et commerçants [...] Ces commerçants sont presque tous marabouts, des hommes appartenant à une tribu maraboutique du Tidikelt, les Ahl Azzi ; avec eux entrera nécessairement un renouveau de ferveur musulmane [...]

Combien il serait désirable que de bons chrétiens, ou du moins

de braves gens non musulmans, fissent ce commerce et prissent cette place !

Si vous pouviez trouver quelques bonnes âmes prêtes à faire ce commerce, se dévouant obscurément pour l'amour de Dieu, quel grand bien !... D'honnêtes petits commerçants français seraient accueillis avec bonheur par les autorités qui rougissent de leurs compatriotes établis dans le Sud ; aucun Français ne vient s'établir aux oasis, si ce n'est pour être marchand d'alcool ; c'est une honte. »

(Lettre à Mgr Guérin, 1905)

Le Père de Foucauld insistait :

« Si ces malheureux musulmans ne connaissent aucun prêtre, ne voient, comme soi-disant chrétiens, que des exploiters injustes, tyranniques, donnant l'exemple du vice, comment se convertiront-ils ? Comment ne prendront-ils pas en haine notre sainte religion ? Comment ne seront-ils pas de plus en plus nos ennemis ? »

(lettre au duc de Fitz-James, 1912)

Inutile, pensons-nous de montrer en quoi tous ces propos méritent d'être médités de nos jours où, certes, le contexte a bien changé, mais où demeure la grande question de savoir comment organiser une digne et juste cohabitation avec des foules musulmanes issues de l'immigration. Il est effrayant de constater que l'apât de la rentabilité et la décadence des mœurs qu'affiche notre vieux pays chrétien donne un bien piètre exemple à ces hommes, ces femmes, ces jeunes venus d'ailleurs. Déjà en 1910, le Père de Foucauld n'avait guère apprécié que les autorités républicaines recevant en France le chef touareg Moussa ag Amastar ne sachent lui montrer que quelques usines et le fameux Moulin Rouge... Combien plus serait-il scandalisé de ce que montre aujourd'hui la France...

Quant aux chrétiens, le Père se plaignait déjà de la débilité de beaucoup :

« J'avais cru en entrant dans la vie religieuse que j'aurais surtout à conseiller la douceur et l'humilité ; avec le temps, je vois que ce qui manque le plus souvent c'est la dignité et la fierté ! »

(Lettre à Laperrine, 1915)

Puisse la béatification de Charles de Foucauld faire réfléchir les Français encore dignes de ce nom...

De l'évangélisation des musulmans

L'abbé Patrice Laroche, prêtre de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, a soutenu en décembre 2001, devant l'université Marc Bloch à Strasbourg, une thèse de doctorat en droit canonique rédigée sous la direction de Francis Messner, directeur de recherches au C.N.R.S. Ce travail colossal intitulé *L'évangélisation des musulmans en France. Antécédents historiques et pastorale contemporaine*, a été récemment édité (1), et nous ne saurions trop en dire, outre la clarté du style et la richesse foisonnante de la documentation, l'immense intérêt pour quiconque veut étudier jusqu'à la racine les problèmes posés par la présence en France de quatre à cinq millions de musulmans, soit 7 à 8 % de la population totale.

L'État laïciste

D'abord l'abbé Laroche rappelle l'ancienneté de relations privilégiées de la France avec l'islam, de Poitiers aux Croisades, des Capitulations avec l'empire turc jusqu'à l'aventure coloniale... Si ces contacts ont permis de nombreuses conversions, l'attitude des gouvernements de la République à l'égard des musulmans en Afrique du Nord ne fut jamais claire, et aboutit souvent, en plaçant l'efficacité de la gestion avant toute autre considération, à détruire les autorités traditionnelles et à favoriser les marabouts.

L'étude porte ensuite sur les caractères à travers les siècles de l'évangélisation des musulmans (ordres religieux, méthodes missionnaires). L'islam passe pour être fermé à l'évangélisation ; il faut d'abord faire tomber les barrières par l'éducation, les œuvres de bienfaisance, l'observation des règles morales, à l'exemple de Charles de Foucauld. Ne pas tomber dans le piège du "dialogue" dont les musulmans, sûrs d'avoir dans le Coran toute la Révélation, ne voient nullement l'intérêt.

De son côté, l'État laïciste complique le problème : « Le musulman, écrit l'auteur, est un être essentiellement religieux et sensible à toute forme de piété. Ce qui lui répugne profondément c'est l'absence de foi. Aussi n'y a-t-il pas en arabe classique de mot pour traduire le concept de laïcité. »

Turbulences théologiques

Dans l'Église elle-même, la théologie et le droit missionnaire ont évolué. De la conception traditionnelle qui fait de l'adhésion au Christ le moyen normal du salut, même si dans (et non par!) d'autres religions, des âmes peuvent se sauver dans le secret de la grâce avec l'aide de quelques éléments de vérité, on est passé après le concile Vatican II à la "théologie du dia-

logue", ouverte aux "valeurs" véhiculées dans les autres religions comme autant de "semences du verbe". L'abbé Laroche analyse en profondeur les grands textes du Concile, les encycliques, les déclarations pontificales, non sans montrer les difficultés que soulèvent les termes "liberté religieuse" ou "Rédemption universelle".

Ces turbulences théologiques, où trop souvent l'annonce de la vérité s'est trouvée remplacée par le dialogue, se sont traduites sur le terrain par un certain tarissement des missions. Toutefois l'encyclique *Dominus Jesus* de Jean-Paul II (28 janvier 2000) a été comme un rappel à l'ordre, dénonçant la mentalité relativiste, sans toutefois s'écarter

non pratiquants, à religiosité individualiste, aimant les discussions avec les autres religions), enfin un islam islamiste (minoritaire) lui-même divisé en activistes radicaux (clandestins, manipulés par l'étranger), groupuscules cloisonnés (repliés sur eux-mêmes) et fondamentalistes (visant à s'ériger en lobbies). Passant en revue les services pastoraux et épiscopaux, sans oublier l'œuvre magnifique du R.P. Avril à Notre-Dame de Salérans, l'auteur examine les motivations des musulmans demandant le baptême catholique (environ 7 à 8 % des catéchumènes), qui ne comptent, hélas, pas le nombre de catholiques se convertissant à l'islam...



Le tombeau à El-Goléa où repose Charles de Foucauld depuis 1929

ter de l'idée déroutante selon laquelle le Saint-Esprit offre d'une certaine manière aux hommes de toutes religions la possibilité d'être associés au mystère pascal. On peut attendre de Benoît XVI les mises au point nécessaires.

Un travail universitaire ne peut aller au delà d'une discussion objective, mais les faits exposés portent à réfléchir. D'ailleurs l'abbé Laroche ne reste pas de marbre. On sent parfois bouillonner en lui l'âme d'un Charles de Foucauld, lorsqu'il aborde plus précisément l'islam, les valeurs notamment morales partagées avec lui et qu'a beaucoup exaltées Vatican II, la transcendance d'un Dieu unique, la soumission à la volonté divine... De là une passionnante étude sur l'islamologie chrétienne et les origines de l'islam, ses rapports avec le judaïsme, avec la gnose, le statut du Coran, texte "révélé", et les différentes façons pour les musulmans eux-mêmes d'envisager leur religion. Il en ressort une fois de plus que le "dialogue" avec l'islam est difficile, car même les notions de révélation sont différentes entre, comme dit le père Moussali, la Bible qui est l'Histoire, et le Coran qui a une histoire.

La France de toujours

Enfin, la situation actuellement en France. L'abbé Laroche a mené une minutieuse enquête sur la population musulmane, sur les associations, sur les lieux de culte. Pour résumer, il faut distinguer : un islam quiétiste, majoritaire (gens installés depuis longtemps en France), un islam sécularisé (musulmans

La conclusion est aux antipodes du rêve d'un islam poli par la démocratie... Il appartient à l'État d'organiser comme il le peut ses rapports avec les communautés musulmanes, mais non de leur imposer la religion (car c'en est une) du laïcisme. L'abbé Laroche cite Charles Rambaud exprimant le langage que devrait tenir l'État aux musulmans : « La France ne peut se maintenir dans son être qu'en référence à ces réalités-là [sa formation chrétienne] ; cet arbre ne peut donner de fruits en allant contre ses racines. Vous devez en tant qu'hôtes respecter l'âme d'une civilisation qui vous est ouverte parce que, catholique, elle est universelle. » Ce serait en effet plus clair aux yeux des musulmans que les dissertations sur la laïcité...

En fin de compte cette grave question de l'intégration ou de l'assimilation, c'est l'Église qui peut le plus contribuer à la résoudre, en démontrant, dit l'abbé Laroche, que « faire contrepois à l'islam exige autre chose que d'évacuer les références religieuses. Il faut prêcher la foi et surtout en vivre et montrer par l'exemple que les valeurs religieuses authentiques que véhicule l'islam sont conservées de manière plus sublimée dans le christianisme vécu. »

Une suggestion : pourquoi ne pas offrir ce bel ouvrage en cadeau de Noël à M. Sarkozy, ministre de l'Intérieur et des Cultes ? Il ne pourrait plus dire n'importe quoi...

Michel FROMENTOUX

(1) *Atelier national de reproduction des thèses, 9, rue Auguste Angellier, 59046 Lille cedex, 284 pages, 27, 50 euros.*

Vient de paraître

BIENHEUREUX CHARLES DE FOUCAULD

Texte : Abbé Jean Vignon
Dessins : Alain d'Orange

Très beau texte et très belles images qui enthousiasmeront les jeunes lecteurs découvrant ce prêtre qui se consuma comme un cerf pour appeler la grâce sur le continent africain.

* Editions Clovis. Collection "Chemins de lumière". 18 x 27 cm. 48 pages, 7,50 euros.
B.P. 88, 91152 Etampes Cedex. Tél : 01 69 78 30 23.

L'incohérence au pouvoir

Saint Vincent de Paul reste surtout connu par les fondations recueillant les déshérités. Il remarque que pendant les disettes certaines femmes déposent leurs enfants au porche des églises pour s'en débarrasser. Avec Louise de Marillac, il fonde les Filles de la Charité dont elle

et aux morceaux d'appendice, étaient pieusement enterrés dans le parc de la clinique.

Une émotion bien feinte

Mais dans le cas présent... À quoi correspond cette chambre des horreurs sauf peut-être à une sorte d'habitude morbide de la collection ; ces collections dont nos maîtres du XIX^e siècle étaient très friands.

La France entière s'émut d'une telle situation. Elle eût été mieux inspirée de pleurer tous ces fœtus qui délibérément avaient été assassinés par la folie humaine. Les politiques y allèrent de leur larme. Et comme bien souvent ils dénoncèrent les effets sans remonter aux causes.

Les causes sont cette inique série d'arrêts de la Cour de cassation faisant de l'enfant *in utero* un non-être. La première affaire concernait M^{me} Grandmangin accidentée dans sa voiture par un chauffard ivre (29 juin 2001). Elle sera remboursée de ses soins, de ceux de son chien, des dégâts de sa voiture, mais nullement dédommagée pour l'enfant qu'elle perdra à la suite du choc. La (basse) cour a prétendu que le fœtus ne pouvait pas être considéré comme une personne car n'ayant pas respiré et son cœur n'ayant pas battu. Comme si une existence se résumait à ces deux seuls signes. En réalité les magistrats tremblaient de peur de donner un statut aux enfants non-nés ; ce qui à terme pouvait remettre en question les lois d'avortement.

Un an plus tard un gynécologue croyant enlever le stérilet d'une des sœurs Vo, se trompe de patiente, et lors des manœuvres d'extraction du stérilet supposé il crève la poche des eaux de l'autre sœur ; laquelle fait une fausse-couche et perd son enfant. Elle sera déboutée de même manière ; quant à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, elle estimera ne pouvoir légiférer sur ce cas pensant que chaque pays avait droit à sa propre législation.

Plus on le connaît, moins il existe

Que penserait n'importe quelle femme enceinte si on lui affirme qu'elle est porteuse d'un non-être ? Or plus les merveilles de la science permettent de reconnaître l'enfant à naître comme humain (il baille, il souffre à 20 mois, il écoute la musique, on le surveille, on l'opère *in utero*), plus on lui fait perdre son statut humain. Plus on le connaît, moins il est reconnu.

Conséquence de cette absurdité : en cas de difficulté majeure, un obstétricien a intérêt à laisser mourir *in utero* un fœtus si pour une raison ou une autre l'accouchement le met en danger (compression la-

— par le Dr —
Jean-Pierre DICKÈS
Président de l'Association catholique des infirmières, médecins et professionnels de la Santé

térale du cordon, décollement placentaire etc). Toute une jurisprudence maintenant a absous des praticiens ayant fait des fautes graves notamment de surveillance lors des accouchements. La cour d'appel du Tribunal de Toulouse est allée dans cette logique jusqu'à affirmer qu'un fœtus n'a jamais eu d'existence (17 mai 2005). Il faut le voir écrit pour le croire.

C'est donc bien sur une *res nullius*, une absence d'être humain, que se sont émus les Français qui ont été mis au courant de cette macabre découverte.

Les enquêtes qui allaient devoir être diligentées se trouvaient devant la mission impossible de dire que l'enfant mort devait être respecté parce qu'il était humain, mais que vivant il était possible de s'en prendre à sa vie et le tuer. Reprenant d'une certaine manière la fameuse phrase des conjurés devant le corps assassiné du duc de

Guise : « Il est plus grand mort que vivant ». Se débattre dans un tel dilemme n'était pas facile...

La faute aux mandarins

Le Comité d'éthique reconnaît que « le fœtus est de plus en plus un patient individualisé » et que « sa naissance doit être considérée comme un début et non un aboutissement ». Mais il se garde bien de dire que s'il est un patient individualisé, personne au monde ne peut se prévaloir du droit de le supprimer. Il ajoute qu'il est légitime que la famille puisse en faire un deuil comme on le ferait d'un adulte. Bref, c'est l'enterrement d'un non-être, d'une entité qui n'existe pas.

Dans le célèbre film *Jeux Interdits*, les enfants enterrent des petits animaux morts dont ils reconnaissent l'existence. Ici, pour le fœtus, pas d'existence car il est une abstraction ; mais droit à des obsèques pour cette non-existence. Et le Comité d'Éthique continue en affirmant que désormais il n'est plus question de le considérer comme

un déchet et qu'en aucun cas, il ne peut être conservé et doit être enterré ou incinéré avec respect.

Et pour couronner le tout, l'Inspection générale des Affaires sociales (I.G.A.S.) a rendu au ministre de la Santé Xavier Bertrand un rapport dénonçant des « dysfonctionnements importants. Des procédures n'ont pas été respectées ». On s'en serait douté. De telles chambres mortuaires doivent donc être fermées. C'est la moindre des choses, certes. Et comme il faut un fusible, l'I.G.A.S. dénonce les mandarins cumulards et plus précisément le chef du laboratoire d'anatomie pathologique précédent, qui était à la fois député européen, conseiller ministériel et président de l'Office européen des brevets. Beaucoup de choses pour un seul homme : ceci expliquant le laxisme de cela. On apprend ainsi que ce cumul est absolument illégal et contraire au statut hospitalo-universitaire. À ce jour le nom du fautif n'a pas été révélé.

Simple constat que notre pays est devenu une république bananière où chacun progresse en toute illégalité. ■

Logique d'aujourd'hui : l'enfant mort doit être respecté parce qu'il est humain, mais vivant il est possible de s'en prendre à sa vie et de le tuer...

devient la supérieure (1633). Un jour épuisée par le travail Louise "craque" et déclare à M. Vincent qu'après-tout ces pauvres victimes du sort peuvent bien mourir afin de participer par leur souffrance au salut des hommes. D'où la réplique brutale de Vincent : « Madame, quand le bon Dieu veut que quelqu'un meure pour racheter l'Humanité, il envoie ses Fils ».

Cette belle âme eût été fort surprise du sort réservé à certains des enfants qui ont terminé leur vie dans l'hôpital qui porte son nom.

La rançon des avortements

Début août est découvert par hasard une pièce recelant les cadavres de 351 enfants. Il s'agissait de fœtus résultant d'avortements spontanés ou criminels, de corps de nouveau-nés plus ou moins diséqués. Dans un certain nombre de cas les parents avaient été renseignés mensongèrement sur le devenir du cadavre de leur bébé. Ceci concernait notamment la personne qui à la suite d'un avortement tardif provoqué s'est enquis de savoir où les restes de son enfant avaient été déposés.

Il s'agit bien d'une culture de la mort au sens matériel du terme ; et non pas au sens général où l'emploient les papes pour désigner tout ce qui va dans le sens de la destruction de vies humaines. Ce premier sens pouvant d'ailleurs tout à fait s'intégrer au second.

Que s'est-il passé là ? Il arrivait à ma mère, obstétricienne bien connue dans sa région, de garder quelque temps un fœtus afin de le montrer à une candidate à l'avortement ; laquelle effarée de voir un bébé en miniature finissait par renoncer au geste fatal qui allait mettre fin à la vie de son propre enfant. Dans les béances du col de l'utérus parfois certaines femmes refusaient de se faire poser un cerclage du col. Leur enfant souvent non-viable était tout à fait vivant à la naissance. Il était baptisé. Puis afin de ne pas être mélangé aux pansements usagés

Fins dernières

Relativement rares sont, dans une société qui refuse de regarder en face le trépas, les ouvrages prenant la mort pour thème. Et plus rares encore ceux qui conservent une vision chrétienne des destinées humaines.

Ignorance

Sujet philosophique par excellence, quoiqu'elle ne soit pas pensable, la mort a toujours sollicité l'intelligence. Patrick Dupouey propose de s'en approcher à travers quelques extraits choisis de Platon, Lucrèce, Saint Augustin, Montaigne, Pascal, Bossuet, Rousseau, Sade, Nietzsche ou Sartre, pour n'en citer que quelques-uns.

Cette diversité d'opinions serait de bon augure, d'autant que les présentations et les commentaires sont bien faits, si elle n'allait de pair avec un parti-pris de l'auteur, qui ne croit pas à l'immortalité de l'âme. C'est son droit, comme c'est celui du lecteur de s'irriter du ricanement systématique accompagnant les explications de la pensée chrétienne sur l'Au-delà, ou d'une notation erronée sur la notion de Purgatoire, présenté comme une invention médiévale tardive. Manifestement, Patrick Dupouey ignore, sur la question, les sources bibliques ou patristiques, à commencer par Grégoire le Grand. Dommage.

Ésotérisme

Didier van Cauwelaert passe communément pour un auteur chré-

tien. Illusion que son œuvre tendrait à infirmer, tant ses romans, qu'ils soient consacrés à Notre-Dame de Guadalupe ou au Saint Suaire, véhiculent un message et des notions peu catholiques. Karine après la vie, dont il se fait le présentateur et le commentateur, ne fait qu'aggraver le malaise.

En 1995, Maryvonne et Yvon Dray perdent leur fille unique, âgée de vingt-et-un ans, dans un accident de voiture. Malheur épouvantable,



mais bientôt transcendé : de l'Autre Monde, Karine entre en contact avec ses parents pour les reconforter et les assurer de sa survie. Il existe maints témoignages de ce genre au rayon ésotérisme des librairies et le seul conseil à donner, du point de vue de la foi catholique, est de passer outre. Didier van Cauwelaert s'en garde et couvre ce texte de sa notoriété, et de celle de quelques prêtres participant à ces séances de spiritisme, prompts à dénoncer une hiérarchie qui condamnerait leur démarche. Le livre, où des passages conformes à la doctrine catholique

voisinent avec des assertions hasardeuses, voire hérétiques, y gagne une légitimité trouble et d'autant plus dangereuse. Pour mémoire, ce genre de pratiques est toujours, et à bon droit, assimilé au commerce démoniaque...

L'Écriture sainte

Ce que Mgr André-Mutien Léonard, évêque de Namur, ne manque pas de rappeler dans un petit livre, *La Mort et son Au-delà*, tout entier consacré à l'étude des fins dernières et qui s'appuie exclusivement sur l'Écriture Sainte. De façon très pédagogique, très accessible, le prélat rappelle l'enseignement de l'Église sur des points aussi essentiels que le jugement particulier et le Jugement dernier, le Paradis, le Purgatoire, l'Enfer, la Parousie, la Résurrection.

S'il est navrant qu'il soit nécessaire de reprendre à la base ces notions fondamentales qui sont le cœur même de la révélation et de l'espérance chrétiennes, il faut au moins se louer que Mgr Léonard s'y emploie avec tant de cœur, de foi et de prudence.

Anne BERNET

* Patrick Dupouey : *La Mort*. Éd. Garnier-Flammarion. 245 p., 7,60 euros (49,85 F).

* Maryvonne et Yvon Dray : *Karine après la vie*. Le Livre de poche. 185 p., 5 euros (32,80 F).

* Mgr André-Mutien Léonard : *La Mort et son Au-delà*. Presses de la Renaissance. 220 p., 15 euros (98,39 F).

LES FILMS DE NOVEMBRE

● **LES PARRAINS.** – Ils sont trois. Trois copains un peu voyous sur les bords, Serge, Gérard Lanvin, Lucien, Jacques Villeret, et Henri, Gérard Darmon. Trois potes qui se sont perdus de vue et se sont éparpillés à travers le monde. Après un casse foireux, leur complice Max, Pascal Renier, lui, s'est fait pincer et serfer par la maison poulagas. Tout ça, c'était il y a vingt ans. Le temps a passé et, aujourd'hui, pour fêter la prescription, Max leur révèle enfin où il a planqué le magot. Mais avant de toucher leur part, la bande de copains réunis doit décider si le fils de Max est digne de toucher la sienne... Frédéric Forestier, qui a bien vu et retenu ses "classiques", signe une comédie policière épatante du genre Les tontons flingueurs servie par des dialogues que n'aurait pas renié Michel Audiard.

● **HISTORY OF VIOLENCE.** – Après Quatre frères (L'AF 2000 d'octobre) voici un autre film au bon goût de "western", à savoir l'histoire de Tom Sall, Viggo Mortensen, ex-flingueur de son malfrat en col blanc de frangin. Un Tom Sall rangé des flingues, qui a refait sa vie dans un bled paumé et bien tranquille. Marié, père de famille, il tient le bar du coin et est devenu l'ami de tous. Tout baigne pour le repent jusqu'au jour où, rapide comme l'éclair, il dégomme deux truands venus pour piquer sa caisse et qui menaçaient ses clients. Un réflexe de légitime défense qui lui vaut de faire la Une des médias.

Une notoriété dont il se serait bien passé, et ce d'autant plus que, grâce au battage médiatique, ses anciens "confrères", dont un certain Carl, Ed Harris, auquel il avait autrefois arrangé le portrait, retrouvent sa trace et viennent non pas lui conter fleurette mais régler quelques comptes. Des truands qui ne savent pas encore qu'il ne faut pas réveiller un as de la gâchette qui dort. Même si sa vie de famille doit en pâtir... Sur un thème proche du western de John Sturges, Le trésor du pendu (1958), avec notamment Robert Taylor et Richard Widmark, le réalisateur David Cronenberg signe un excellent "polar-western" qui explore les origines de la mythologie américaine.

● **LES TROIS ENTERREMENTS DE MELQUIADES ESTRADA.** – Encore un bon "western" ? Un peu mon n'veu ! En l'occurrence, cette histoire d'homme de et avec Tommy Lee Jones dans le rôle de Pete Perkins, contremaître texan d'un ranch en bordure de la frontière mexicaine et dont le meilleur ami, le mexicain éleveur de moutons, Melquiades Estrada, vient d'être abattu par un jeune Ranger trop novice et trop agité de la gâchette. Comme il l'avait promis à Melquiades, Pete ramène le corps de son ami vers son "Eldorado" natal, un coin perdu du Mexique, pour l'y enterrer. Un dernier beau voyage dans lequel il entraîne de force l'assassin de son ami... Une superbe histoire d'amitié et de rédemption mise en images par Tommy Lee Jones, le tout dans des décors à couper le souffle !

Alain WAELEKENS

Dialogue de Machiavel et Montesquieu aux enfers

d'après Maurice JOLY

■ En 1865, le texte de Maurice Joly avait été accueilli comme un pamphlet masqué dénonçant le règne autoritaire de Napoléon III. Plus tard, dans les années 30, quand la polémique fit rage sur l'authenticité des "Protocoles" après la publication par Mgr Joûin d'une édition critique, c'est ce "Dialogue aux Enfers" qui fut désigné comme la source du faux célèbre. « Forgerie », diraient nos amis anglais, censée reprendre les comptes-rendus des travaux en loge du Congrès maçonnique de Bâle en 1870. Traduits du français au russe, vulgarisés par un certain Nilius et réputés avoir servi aux noirs desseins de l'Okhrana, la police secrète du Tsar, les fameux "Protocoles" n'ont jamais fini de faire couler des flots d'encre et de soulever des passions mauvaises.

Récemment réédités en Turquie, "ils" se sont vendus à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires. Des chaînes de télévision arabes – égyptienne, syrienne et libanaise – n'ont-elles pas été également vertement fustigées pour avoir diffusé des feuillets populaires directement inspirés desdits Protocoles ?

Du seul point de vue historique l'adaptation du texte de Joly est ainsi, en soi, une curiosité à ne pas manquer. Mais les qualités du texte se situent bien au-delà de sa valeur symbolique ou de son incongrue descendance idéologique. D'un classicisme presque parfait, le texte, vieux de près d'un siècle et demi, servi par deux acteurs de fort talent, prend en effet au regard de l'actualité un puissant relief. C'est là d'ailleurs toute sa force.

Le Dialogue est même plus sur une grille de lecture à plaquer sur les dérives totalitaires de nos démocraties libérales servies par

des bureaucraties de plus en plus tentaculaires. C'est d'ailleurs cette dark side, l'ubac, cette face noire des "Protocoles" qui leur a assuré une telle durée de vie. Car tout se passe comme si !

Tout ce qui est dit se retrouve en effet dans notre expérience quotidienne ou mieux, dans le panorama de soixante ans d'américanisation de nos mœurs et de nos cultures. Or dans leurs limbes atemporelles, Machiavel donne à Montesquieu une terrible leçon de choses sur l'art de gouverner et d'asservir, in fine de mener à l'abattoir, le bétail humain. Leçon qui s'applique presque mot pour mot à ce que nous voyons et vivons aujourd'hui.

La Fontaine voulait "instruire en distrayant", c'est aussi le propos du théâtre : nous faire réfléchir sur la marche du temps présent, marche qui semble parfois s'acheminer ainsi vers une sorte d'abîme. Saluons donc Jean Pierre Andreani dans le juste-au-corps de Montesquieu et la formidable création de Jean-Paul Bordes incarnant la vision impitoyablement lumineuse de Machiavel. Dignes successeurs de Pierre Fresnay qui fut l'adaptateur du Dialogue pour la scène avec Jean-Marc Charton pour complice, pièce qui fut ensuite reprise dans les années 80 par François Chaumette et Michel Etcheverry.

Bref, le Dialogue est une occasion trop rare, à saisir pour ceux qui ne veulent pas mourir tout à fait idiots, mais aussi pour les amoureux de la belle langue et d'une pensée édifiante...

Léon CAMUS

* Du mardi au samedi, à 18 h 30 au Lucernaire (01 45 44 57 34) 53, rue ND des Champs. Métro Vavin ou Notre-Dame-des-Champs.

LIVRES

Jean MABIRE

La waffen SS dans la bataille de France

■ Jean Mabire, spécialiste reconnu de l'armée allemande pendant la Deuxième Guerre mondiale, s'intéresse dans son dernier ouvrage aux premiers combats de la Waffen SS.

Au départ formation paramilitaire et service d'ordre du Parti national socialiste cette formation d'élite subira son baptême du feu en Belgique, puis en France, en mai-juin 1940. Les faits d'armes d'unités telles que la Leibstandarte SS Adolf Hitler (garde personnelle du chancelier), les régiments Deutschland, Germania et Der Führer de la future division Das Reich, et les unités d'infanterie Totenkopf sont retracés méticuleusement.

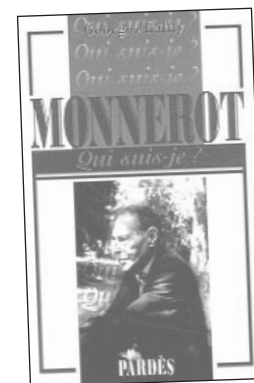
L'audace et le fanatisme de ces troupes de choc leur permettront de remporter d'importantes victoires contre les troupes anglaises et françaises, dont l'héroïque résistance est maintes fois évoquée. Mais cette gloire militaire n'est pas sans taches car le 27 mai 1940, des éléments de la Totenkopf abattent froidement une centaine de prisonniers britanniques, commettant le premier crime de guerre de cette formation redoutée.

P.A.

* Jean Mabire : La Waffen SS dans la bataille de France, Mai Juin 1940. Éd. Grancher, 216 pages, 24 euros.

Jules Monnerot

Il est des penseurs hétérodoxes trop vite oubliés par la pensée unique et volatile de notre temps dont l'exhumation de la pensée est de salubrité publique. On pense ici à des esprits aussi libres que ceux de Daniel Halévy, Marcel De Corte ou Jules Monnerot. Dix ans après la disparition de Monnerot, Georges Laffly a la bonne idée de consacrer un petit livre à l'œuvre et aux combats du sociologue.



Né le 28 novembre 1908 à Fort-de-France, fils d'un avocat et journaliste communiste, Jules Monnerot a étudié la philosophie à la Sorbonne. Il est alors marxiste et fréquente les rangs et les revues surréalistes. Il sympathise ainsi dans les années 30 avec Georges Bataille. Résistant, Monnerot abandonne le communisme et adhère au R.P.F. dès sa fondation.

En 1949, convaincu de la nécessité d'alerter ses contemporains, il fait paraître un de ses ouvrages majeurs : une très complète *Sociologie du communisme* (1). Laissons l'auteur résumer sa démarche : « Le communisme est ici défini pour l'essentiel par "l'immanence réciproque" et "l'interdépendance fonctionnelle" de trois facteurs : un Empire (qui se donne pour autre chose qu'un empire), une Religion séculière (qui se donne pour autre chose qu'une religion séculière) et une Organisation subversive (qui se donne pour autre chose qu'une organisation subversive de conquérants du monde). »

Dans les années 50, Jules Monnerot collabore à l'hebdomadaire royaliste *La Nation Française* avant de s'engager activement en faveur de l'Algérie française, notamment au sein de la rédaction de *l'Esprit public*.

Quatre penseurs ont particulièrement marqué l'œuvre de Mon-

nerot : Georges Sorel, Vilfredo Pareto, Sigmund

Freud et Karl Marx. Le grand apport sociologique de Monnerot réside dans le concept de doxanalyse, que lui a inspiré sa lecture de Pareto. Comme l'écrit Laffly : « Le rôle de la doxanalyse est de démêler la part affective et la part rationnelle de toute pensée. [...] La doxanalyse, c'est l'esprit critique armé. » Félicitons-nous donc de cette utile introduction à une pensée libre et ingénieuse à redécouvrir

* Georges Laffly : Monnerot, Éd. Pardès, 128 p., 12 euros.

(1) : réédité récemment aux éditions du Trident.

PRIX HUGUES CAPET

Le prix Hugues Capet sera attribué le 15 novembre 2005 par le jury présidé par S.A.R. la princesse Béatrice de Bourbon Siciles. La sélection comprend les ouvrages suivants :

- 1) **LA PRINCESSE PALATINE l'incorrigible épistolière** de Daniel des Brosses (Éd. A.K.R.)
- 2) **ANNE DE BRETAGNE** de Philippe Tourault (Éd. Perrin)
- 3) **LE PRINCE DE CONDÉ histoire d'un crime** de Dominique Paladihe (Éd. Pygmalion)
- 4) **LOUIS XIV le plus grand roi du monde** de Lucien Bély (Éd. Gisserot)
- 5) **EUDES fondateur de la dynastie capétienne** d'Yvan Gobry (Éd. Pygmalion)
- 6) **JEAN SANS PEUR le prince meurtrier** de Bertrand Schnerb (Éd. Payot)
- 7) **CHARLES VII un roi shakespearien** de Georges Minois (Éd. Perrin)
- 8) **LOUISE DE CONDÉ** de Claude-Alain. (Éd. Gisserot)
- 9) **LA PRINCESSE PALATINE belle-sœur de Louis XIV** de Christian Bouyer. (Éd. Pygmalion)
- 10) **LE RÈGNE DE LOUIS XIV** d'Olivier Chaline (Éd. Flammarion)

L'ACTION FRANÇAISE TARIF DES ABONNEMENTS

(paraît les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois)

- | | | | |
|--|-------|---|-------|
| 1. Premier abonnement France (un an) | 76 € | 5. Abonnement de soutien (un an) | 150 € |
| 2. Premier abonnement Étranger (un an) | 85 € | 6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an) | 45 € |
| 3. Abonnement ordinaire (un an) | 125 € | 7. Outre-mer (un an) | 135 € |
| 4. Abonnement de six mois | 70 € | 8. Étranger (un an) | 150 € |

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom
 Adresse
 Tél.
 Ville Code postal

Entourez le numéro correspondant à votre abonnement

Bulletin à retourner à L'Action Française 2000

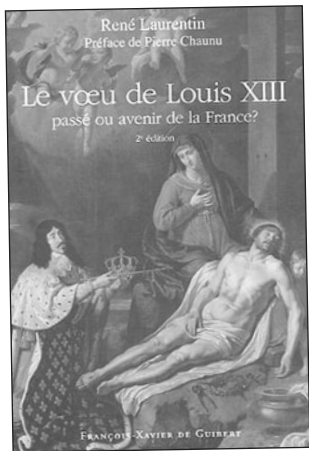
10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – C.C.P. Paris 1 248 85 A

Chemins de sainteté

La sainteté est l'aboutissement naturel de la vie chrétienne, et il est maintes façons d'y parvenir. Voici quelques exemples plus ou moins imitables.

Élan de la France vers le Ciel

Les historiens sont rarement indulgents avec Louis XIII, auquel ils prêtent volontiers de nombreux vices et divers troubles psychiques ; l'image du Roi sort durablement altérée de ces lectures freudiennes de sa vie. L'on finit par oublier les triomphes du règne, ou les porter tous au crédit du cardinal de Richelieu. L'abbé Laurentin tranchait sur cette masse de propos hostiles en présentant, dans *Le vœu de Louis XIII, passé ou avenir de la France*, un portrait du souverain tout en nuances, et qui, cas unique, analysait l'homme et son œuvre à la lumière de la foi catholique. Dès lors que l'on pose le principe d'un



roi très chrétien et que l'on démontre combien le prince s'attachait à demeurer en conformité avec cet idéal, calomnies et allégations hasardeuses tombent d'elles-mêmes.

Cette volonté d'être dans son rôle de Lieutenant de Dieu, Louis XIII la manifesta particulièrement lorsque, en 1638, il rendit publique la consécration de sa personne et de son royaume au Christ par l'intermédiaire de Notre-Dame, longuement méditée et prononcée *in petto* dès 1630. Il ne s'agissait pas, comme beaucoup l'ont cru, de se livrer à un marché avec Dieu, mais d'un acte de pure piété, gratuit et désintéressé. Le succès inespéré des armes françaises dans la guerre contre l'Espagne, tout comme la venue au monde du futur Louis XIV et de son frère, apparurent, non comme la contrepartie divine du vœu, mais comme des grâces spéciales accordées à la France en raison de sa consécration.

Tout cela, l'abbé Laurentin l'expliquait fort bien, preuves et documents à l'appui, dans cette étude parue en 1988 pour le trois cent cinquantième anniversaire du vœu, et récemment rééditée. Cependant, au-delà de cette analyse de la piété royale, l'aspect le plus remarquable de ce travail est certainement celle du milieu où germa l'idée de la consécration.

Si l'intention est indéniablement celle du Roi, elle rejoint celle du Cardinal, et celle du Père Joseph, dont l'abbé Laurentin révèle ici l'étonnante et lumineuse personnalité, et jaillit dans une explosion mystique étonnante. Sœur Anne-Marie de Jésus crucifié, des Filles du Calvaire, Frère Fiacre, des Augustins déchaussés, Sœur Marguerite du Saint Sacrement, du carmel de Beaune, visionnaires reconnus et écoutés, aujourd'hui sombrés dans un oubli immérité, Louise de La Fayette, entrée à la Visitation, ou le sanctuaire marial de Cotignac, en Provence, participent à cet élan vers le Ciel, qui se découvre celui de la France entière. Le vœu de Louis XIII devient ainsi celui de la nation, exprimé à travers son élite fervente, que rien ni personne ne saurait abolir.

Pauvreté, source de grâces

Si l'on a oublié quelques-unes des plus belles figures mystiques de la Contre-réforme française, comment s'étonner que d'autres, beaucoup plus anciennes, n'aient laissé presque aucune trace dans la mémoire, en dépit de leurs charismes ? Aussi faut-il remercier l'abbé Jean Lemarchand d'avoir tiré de l'ombre la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé.

Née en 1332 près de Montbazou en Touraine, destinée à une vie brillante, la demoiselle de Maillé choisit, dès sa plus tendre enfance, une voie plus ardue : elle se consacre en secret à Dieu. Un choix qu'elle révélera seulement à son fiancé, Robert de Sillé, qui a la grandeur de l'accepter et de s'y joindre. Sans révéler au monde la nature extraordinaire de leur union virginale, les Sillé se vouent ensemble à soulager la misère de leur temps, grande en ces régions de l'Ouest dévastées par la soldatesque anglaise. Au mécontentement de leurs proches...

À la mort de Robert, Jeanne-Marie est jetée à la rue par son beau-frère, sous prétexte qu'elle n'a jamais, et pour cause, donné d'héritier à sa famille. De cette injustice, d'abord vécue comme telle, la jeune veuve, au bout de quelques mois, se fera un mode de vie. Abandonnant les consolations que lui offrirent ses parents, elle s'installe à Tours, choisit la pauvreté absolue et la mendicité, sans souci des moqueries et des incompréhensions qu'elle ne cessera plus de susciter jusqu'à sa mort, en 1414. En échange de ce dépouillement, les grâces abondent, que les plus éclairés, à commencer par les proches de Charles VI frappé de folie, ne cessent de réclamer par son intercession.

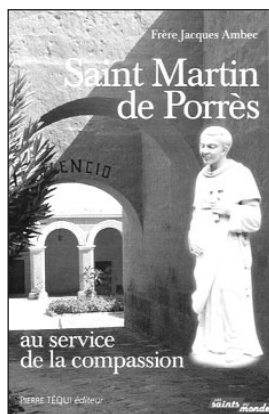
L'abbé Lemarchand, d'une inépuisable érudition, évoque avec un remarquable talent et une belle flamme ce destin trop méconnu hors le Maine et la Touraine. Jeanne-Marie de Maillé méritait un grand biographe, elle l'a trouvé.

par Anne BERNET

Service et humilité

S'il jouit, en son Pérou natal et sur tout le continent américain, d'une popularité énorme, Martin de Porrès, canonisé en 1962, demeure, en Europe, peu connu. Et pourtant, quel personnage !

Né en 1579 à Lima des amours illégitimes d'un noble conquistador espagnol et d'une belle affranchie



noire, Martin a le malheur d'avoir la peau trop sombre pour mériter l'amour paternel. Porrès abandonne sa compagne et ses enfants méprisés. Ignominie dont on le fera repentir lorsque la sainteté précoce de son fils effacera, même dans cette société de castes et de préjugés, la couleur de son teint. Grandi dans la misère, Martin consacra son existence à plus pauvre que lui. Entré comme frère coopérateur, convers, chez les dominicains, car, dans son immense humilité, il refusera toujours de s'élever dans l'ordre, sa charité, qui s'étend aussi aux animaux, même les plus mal-aimés, ne tarde pas à rayonner, tout comme ses dons de thaumaturge, dont le petit moine

est affreusement confus. Aux phénomènes déconcertants, lévitation ou bilocation, car, sans jamais avoir quitté Lima, la présence de Martin sera attestée en Chine, en Algérie, et partout où la détresse de ses frères réclamera son universelle compassion, répondent des pénitences effarantes, contrepartie exigeante aux grâces reçues, dans la crainte de s'enorgueillir mais surtout dans un désir passionné de s'associer aux souffrances du Christ et de payer pour les pécheurs.

Plus qu'au surnaturel, omniprésent, et attesté, dans la vie de Martin de Porrès, c'est à l'exemple de service, d'humilité et d'amour total de Dieu et du prochain que s'arrête le Frère Jacques Ambec, biographe attendri de cette remarquable illustration de la spiritualité dominicaine. Trois courtes notices consacrées à d'autres frères coopérateurs, saint Jean Macias, les bienheureux Simon de Ballachi et Jacques d'Ulm, des prières, et une application contemporaine de l'exemple de Martin, auprès des malades du sida, complètent l'une des plus belles vies de saints que vous puissiez lire.

Un gamin qui sait se corriger

Beppo, le pape de l'eucharistie, de l'abbé Georges Hunermann, est en principe destiné aux adolescents, mais la qualité du récit, du style et des illustrations est telle que tous trouveront profit à lire cette évocation de la jeunesse de Saint Pie X.

Le premier volume est consacrée à l'enfance du souverain pontife, dans une modeste famille de Vénétie, jusqu'à son entrée au séminaire. Un second volume devrait sortir prochainement, sous le titre *Beppo jeune prêtre*. La grande

réussite de l'abbé Hunermann est de dire avec beaucoup de force le mystère eucharistique ou la grandeur de la vocation sacerdotale, le rôle de l'Église dans le monde, sans être jamais ennuyeux ni pédant, ni tomber dans le travers contraire,



consistant à croire son jeune public plus sot qu'il n'est. Le petit Giuseppe Sarto apparaît sous sa plume comme un gamin espiègle, franc, direct, audacieux, pas toujours exemplaire, mais qui sait se corriger. En cela, il devrait être un modèle jamais décourageant à proposer aux lecteurs dès l'âge de onze ans.

* **Abbé René Laurentin** : *Le vœu de Louis XIII*. Éd. François-Xavier de Guibert ; 185 p., 22 euros (144,31 F). nombreuses illustrations en noir et blanc.

* **Abbé Jean Lemarchand** : *Jeanne-Marie de Maillé. À commander chez l'auteur : 1, rue de l'Abord au Chanvre. 72000 Le Mans*. 16 p. plus frais de port. Nombreuses illustrations en noir et blanc.

* **Frère Jacques Ambec** : *Saint Martin de Porrès*. Éd. Téqui. 172 p., 11 euros (72,16 F).

* **Abbé Georges Hunermann** : *Beppo, le pape de l'eucharistie. Tome 1*. Éd. Téqui. 104 p., 9 euros (59 F).

LUS AUSSI

● **René Charvin** : *SÉBASTIEN, LE SAINT PERCÉ DE FLÈCHES*

L'on sait très peu de choses, les actes authentiques ayant été perdus, de Sébastien, officier de la garde prétorienne, qui souffrit pour le Christ dans la grande persécution de Dioclétien. Avec talent et discernement, René Charvin propose aux adolescents une vie romancée de ce jeune soldat qui voulait gagner l'armée de Rome à la foi chrétienne. Cette évocation réussie de l'Église des catacombes est admirablement servie par les très belles illustrations de Marion Raynaud de Prigny.

* Éd. Téqui. 120 p., 9 euros (59 F).

● **Paul Sébillot** : *PETITE LÉGENDE DORÉE DE LA HAUTE-BRETAGNE*

Qu'ils possèdent ou non une réalité historique, vrais héros de l'évangélisation bretonne venus d'Irlande ou du Pays de Galles, ou figures populaires canonisées par la piété des simples, Jacut, Lunaire, Servan, Goustan, n'ont pas vu leur renommée dépasser de beaucoup les limites de leurs paroisses ou diocèses d'origine. Quant à Anne, Brigitte, Clément ou Guillaume, ils ont acquis, une fois naturalisés bretons, des versions bien curieuses de leur histoire. Paul Sébillot, à la fin du XIX^e siècle, avait recueilli, non sans mal,

ces récits, tous du pays gallo, la Bretagne francophone, confiés par les vieux conteurs. Dans leur naïveté ou leur drôlerie, que seuls les imbéciles jugeront irrévérencieuse, ils en disent beaucoup sur la foi et les croyances de jadis.

* Terre de Brume. 74 F rue de Paris. 35000 Rennes. 220 p., 17,50 euros (114,80 F).

● **Élisabeth Reynaud** : *ÉLISABETH DE HONGRIE*

Mariée à l'âge de quatre ans au jeune duc de Thuringe, avec qui elle vivra un amour fou et grandiose, la fille du roi de Hongrie scandalise la cour de son époux par ses aspirations mystiques, son refus des petites mondaines, et son aspiration à vivre pleinement un engagement comparable à celui de Saint François d'Assise, son contemporain et son maître. Veuve à vingt ans, son mari mort sur la route de la croisade, chassée avec ses enfants par sa belle-famille, Élisabeth, pendant les quatre années qui lui restent à vivre, embrassera avec ardeur Dame Pauvreté.

Une nouvelle biographie de la sainte princesse était la bienvenue. L'on regrettera pourtant que la biographe comprenne si mal les mentalités médiévales, et condamne si abruptement, comme contraires aux principes chrétiens, la chevalerie et la croisade ...

* Presses de la Renaissance. 271 p., 18 euros (118,07 F).

Fidélités

Il y a des mots par noblesse et le indiscutable-ment sortis de **Jean-Baptiste MORVAN** charme français. Cette expres-

l'usage. Certains nous charment encore éventuellement par leurs résonances médiévales, villoniennes ou rabelaisiennes : ils évoquent quelque abondance de fouaces, tripes, cochonnailles et autres accessoires de franchise-lippées. D'autres termes s'en vont à pas feutrés, comme à regret, et s'éloignent chaque jour un peu plus, alors qu'on les croirait encore très proches et toujours présents dans le parler quotidien. Parmi ceux-ci, je voudrais retenir aujourd'hui le mot "fidélité".

Quelque chose de floral

"Fidélité" appartient à la catégorie précieuse des vocables dont la disposition provoque en nous plus que l'étonnement, plus que la surprise éprouvée devant un vide étrange, une carence imprévue. C'est un pincement au cœur, une sorte de deuil rapide et soudain, une amertume poignante dans le cours de la vie intérieure. C'est comme si un être cher nous avait soudain quitté, disparu mystérieusement à un tournant de route... "Fidélité" est l'un de ces termes qui ont dans leur sonorité, leur orthographe même, quelque chose de floral : "fidélité" me fait penser à la tige gracieuse d'un de ces "lys de jardin" qui ornent parfois modestement des blasons, ou encore à la rose-trémière qui était le talisman de Gérard de Nerval. Et cela est vrai surtout quand nous parlons de "fidélité française" : c'est un instant d'émotion sacrée qui tient à des raisons profondes. La fidélité est, pour user d'un mot un peu pédant, consubstantielle à la France. Sans doute existe-t-il maintes fidélités ; mais celle qu'il nous plaît d'évoquer n'est pas la fidélité de n'importe qui manifestée n'importe où à propos de n'importe quoi : toute fidélité à laquelle nous nous référons possède la

sion "fidélité française" nous suggère un accord de coloris nuancés, de tendresses vagues, multiples et sous-jacentes, tout une délicatesse d'arrière-pensées. Et cela même si à l'origine le mot semble appeler des réminiscences d'anciens dessins, d'esquisses d'étendards, de panaches et d'armures. Pour cette raison sans doute le mot "fidélité" a pour nous quelque parenté avec "féodalité" : il y a des jeux de mots véridiques et révélateurs...

Nymphes attristées

Nos fidélités, paradoxalement peut-être, sont gages et preuves d'une authentique indépendance dans l'ordre politique et moral. "Fidèle" est le contraire d'"enchaîné" ; ou du moins la fidélité admettrait la métaphore de la chaîne dans le langage ancien, amoureux, galant et précieux : « **Mon cœur charmé de sa chaîne...** » ; « **Prince, fais âme immortelle...** » dit l'envoi d'une ancienne ballade. Si la silhouette, le visage même, de la fidélité semblent s'estomper peu à peu dans les ombres du temps présent, nous ne devons point, hélas ! nous en étonner.

Nous croyons, avec toute la puissance d'un entêtement risible pour bien des gens, que "fidélité" mérite d'être ravivé, peut-être ressuscité. Par une des singularités du vieux langage, "fidèle" qualifiait aussi bien l'amour de la Dame Éluë que la probité des serviteurs incapables de "faire danser l'anse du panier". L'actualité journalistique dans ses organes informateurs nous fait supposer que cette fidélité-là est aussi peu prisée que celle qui devrait présider à l'amour et au mariage. Quant à la fidélité politique, nous restons intimement persuadés qu'elle ne vaut qu'envers la Couronne des Lys !

■ Nous rappelons dans chacun de nos numéros les ouvrages des maîtres de l'Action française pour en faire ressortir toute l'actualité. Nous entendons ainsi inciter nos lecteurs à lire ou à relire ces ouvrages pour approfondir leur formation politique.

Ouvrages déjà présentés

dans le Trésor de l'Action française

- Jacques Bainville : Les conséquences politiques de la paix (6/1/05), Histoire de France (21/10/04), Napoléon (7/4/05).
- Augustin Cochin : Les sociétés de pensée et la démocratie moderne (3/2/05).
- Léon Daudet : Bréviaire du journalisme (16/6/05), Le stupide XIX^{ème} siècle (21/4/05), Les Universaux (18/11/04), Vers le Roi (20/1/05).
- Pierre Gaxotte : La Révolution française (21/7/05)
- Pierre Lasserre : Le romantisme français (25/8/05).
- Charles Maurras : Anthinéa (3/3/05), Au signe de Flore (16/9/04), L'avenir de l'intelligence (7/10/04), La Contre-Révolution spontanée (17/2/05), La Démocratie religieuse (5/5/05), De Démos à César (17/3/04), Le dilemme de Marc Sangnier (19/5/05), Enquête sur la monarchie (20/10/05), Kiel et Tanger (16/12/04), L'ordre et le désordre (28/7/05), Pour un jeune Français (15/9/05), Mes idées politiques (4/11/04), Réflexions sur la Révolution (6/10/05), Trois idées politiques (2/12/04).
- Léon de Montesquiou : Le système politique d'Auguste Comte (2/6/05).
- Maurice Pujo : Comment Rome est trompée (1/9/05).

Si vous désirez vous procurer tel ou tel de ces ouvrages, vous pouvez interroger la librairie Le Pélican Noir, 94220 Charenton (Tél : 08 70 69 90 82 - pelican@pelican-noir.com).

Les Camelots du Roi de Maurice Pujo

par **Pierre PUJO**

Si l'on consulte le dictionnaire Robert, on trouve cette définition pour "camelot du Roi" : « **militant royaliste** ». "Camelot du Roi" est en effet devenu un nom commun après son apparition à l'automne 1908. La première fois que les camelots du Roi sont officialisés, c'est dans *L'Action Française* du 16 novembre 1908.

L'ouvrage de Maurice Pujo *Les Camelots du Roi*, publié en 1933, raconte leur première année d'existence, en 1908-1909, une année riche en actions de toutes sortes.

La création des "Camelots" fut spontanée et leur développement rapide, au rythme des manifestations qui se succédèrent. Toute une jeunesse accourut alors pour répondre aux mots d'ordre de l'Action française ; des étudiants mais aussi des jeunes travailleurs. De cette époque date l'emprise de l'AF sur le Quartier latin, emprise qui devait durer longtemps.

Nouveau style

Avant la création des "Camelots", il y avait, bien sûr, des militants royalistes, mais ceux-ci se bornaient souvent à des conciliabules de salon et s'interdisaient d'affronter les autorités républicaines et leur police. Avec les camelots, le combat change de style : on fixe des objectifs à atteindre et pour cela, on recourt aux moyens de force sans peur d'affronter la police et les tribunaux. L'offensive contre le régime est continue et se développe dans une exaltation joyeuse malgré les coups reçus.

Les camelots ne se livrent pas à de simples chahuts : ils mènent des batailles selon une stratégie qui a été arrêtée par leurs chefs. Ils expliquent au public les raisons des actions entreprises et ripostent aux arguments de leurs adversaires acculés à la défensive. Ils adopteront la maxime « **La violence au service de la raison** ». De nos jours, la violence fait peur car on pense aux attentats terroristes. La violence des camelots du Roi était toujours mesurée et proportionnée au but à atteindre. Ils n'ont jamais tué personne ; En revanche, ils eurent des morts dans leurs rangs, tels Marius Plateau assassiné en janvier 1923 ou Ernest Berger assassiné en mai 1925.

En 1908, la France est aux mains de ceux qui se sont servis de l'affaire Dreyfus pour mener une campagne antipatriotique et antimilitariste. Le service de renseignement de l'armée a été supprimé, ce qui nous coûtera cher en vies humaines en 1914. C'est le pouvoir en place qui a déclenché au début du siècle la lutte contre l'Église catholique au

nom de la laïcité. C'est lui aussi qui ne craint pas de faire tirer par l'armée sur les terrassiers en grève à Draveil-Vigneux. Tel est le visage de la République. On comprend le succès remporté par les camelots du Roi qui bousculent les autorités établies et bafouent avec entrain leurs représentants et leurs symboles.

L'acte de naissance des camelots du Roi est le 16 octobre 1908. Ce jour-là un étudiant des Beaux-Arts, âgé tout juste de vingt ans, Maxime Real del Sarte,



Maurice Pujo

interrompt le discours du président de la Cour de Cassation le jour de la rentrée judiciaire. Après avoir crié « **Et l'article 445 ?** » (violé par la Cour de Cassation en 1906 pour innocenter le capitaine Dreyfus) il poursuit : « **Magistrats indignes et faussaires, il ne sera pas dit qu'un Français ne vous crachera pas au visage votre forfaiture et votre infamie !** » Il est arrêté, mais bientôt relâché. Il va passer un concours à l'école des Beaux-Arts puis rejoint les bureaux de l'Action française où l'on fête son exploit qui aura un énorme retentissement.

Fessé en Sorbonne

À partir du 2 décembre 1908 jusqu'au 17 février 1909, se développe "l'affaire Thalamas", du nom d'un professeur du lycée Charlemagne qui avait insulté la mémoire de Jeanne d'Arc devant ses élèves et qui a été chargé de donner une série de cours à la Sorbonne sur *La pédagogie de l'Histoire*. C'en est trop pour l'Action française qui chaque mercredi – jour où officie Thalamas – appelle à manifester contre le professeur indigne. La première fois ses amis n'ont pas de mal à pénétrer dans l'amphithéâtre Michelet où ils couvrent de leurs cris la voix de Thalamas et le bombardent d'œufs, de même que le doyen Croiset venu à la rescousse. Les semaines sui-

vantes la Sorbonne sera filtrée et bouclée, mais l'AF organise des manifestations à l'extérieur qui prennent de plus en plus d'ampleur. Maurice Pujo s'impose naturellement comme leur organisateur. La campagne entreprise est expliquée dans *L'Action Française* et des affiches placardées au Quartier latin. Chaque mercredi, la manifestation se termine au pied de la statue de Jeanne d'Arc, place des Pyramides.

Le récit alerte de la campagne contre Thalamas, sous la plume de Maurice Pujo, est toujours aussi captivant aujourd'hui. Il est plein d'imprévus et de rebondissements.

Le 17 février, les camelots se sont enfermés dans la Sorbonne et, à l'heure du cours de Thalamas, ils pénètrent dans son amphithéâtre. Ils étendent l'insulteur de Jeanne d'Arc sur la chaire, relèvent sa redingote et lui administrent une fessée mémorable. Il n'y aura pas d'autre cours de "pédagogie de l'Histoire"...

Toutes ces actions, et bien d'autres, se soldent par de nombreuses arrestations et condamnations par des magistrats qui ne manifestent aucune mansuétude à l'égard des camelots. Maurice Pujo, pour sa part, sera emprisonné plusieurs mois.

Maurice Pujo arrête son récit en juin 1909, et l'on regrette de ne pas lire la suite des exploits des Camelots du Roi. Hélas, il n'a jamais écrit le second tome qu'il avait pourtant annoncé.

Gendarmes supplémentaires

C'est en 1908-1909 que les principes directeurs de l'action des camelots ont été définis : recours à une violence mesurée, c'est-à-dire à un désordre passager pour rétablir l'ordre véritable bafoué par les hommes du régime, discipline, persévérance et non des protestations sans lendemain. Les Camelots du Roi se proclament des « **gendarmes supplémentaires** ».

Être aujourd'hui fidèle à l'esprit des Camelots du Roi, c'est essentiellement rester disponible pour toute action que requiert le service du pays, fût-elle modeste et obscure. Les humbles tâches de militantisme quotidien, notamment la vente à la criée du journal, préparent à mener les actions plus importantes qu'imposeront les circonstances. La France a toujours besoin de camelots du Roi !

* *La plus récente édition des Camelots du Roi (1989) comporte un postface de Pierre Pujo et un cahier de photographies. Disponible à nos bureaux.*



CENTRE ROYALISTE D'ACTION FRANÇAISE



Cercles étudiants

Les conférences étudiantes ont lieu **chaque vendredi à 19 h 15** (sauf vacances et jours fériés) dans les locaux de l'Action française, 10, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris 1^{er}, métro Palais-Royal.

4 novembre :

Islam, les enjeux actuels, par Sébastien de KERERRO

11 novembre :

Pas de réunion (fête de la Victoire)

18 novembre :

Immigration : intégration ou désintégration, par Olivier DEJOUY

Le 11 novembre à Nîmes

Le **vendredi 11 novembre 2005**, nos amis et sympathisants du Gard, Vaucluse, Hérault sont invités à participer à une cérémonie au monument aux morts de l'Action française (1914-18) au cimetière de Nîmes.

Rendez-vous à l'entrée du cimetière Saint-Baudile, route d'Avignon.

À **12 h 30** déjeuner sous la présidence de **Pierre PUJO** au restaurant *l'Orangerie*, 755 rue Tour de l'Evêque à Nîmes (grand parking).

* Prière de s'inscrire avant le 1^{er} novembre auprès de M. Pierre Bréban, 44 rue Rouget de l'Isle, 30000 Nîmes. Téléphone : 04.66.21.89.62.

Samedi 12 novembre 2005 à 20 heures

Meeting des étudiants et lycéens d'AF

Face à la crise de régime, une alternative royaliste

"La crise sociale" par Hugues de MALVAL
"La crise de l'enracinement" par Olivier PERCEVAL
"La crise des institutions" par Jean-Philippe CHAUVIN

Salle Chaptal
4 Place Saint Germain des Près, 75006 Paris
Métro Saint Germain des Près

ACTION FRANÇAISE AQUITAINE

Un dîner-débat est organisé le **mardi 15 novembre** à 19 h 30 au restaurant le Xaintraillais, à Bordeaux.

Orateur : **Olivier PICHON**, professeur, auteur des *Dernières nouvelles du Mammoth*, directeur de *Monde et Vie*.

Tout renseignement : 05 57 83 00 29.



10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS, 75001 PARIS
TÉL : 01-40-13-14-10 - FAX : 01-40-13-14-11
DANS LA LIGNE DU MOUVEMENT FONDÉ PAR PIERRE JUHEL

DIRECTOIRE

PRÉSIDENT : **PIERRE PUJO**
VICE-PRÉSIDENT :
STÉPHANE BLANCHONNET

CHARGÉS DE MISSION

FORMATION : **PIERRE LAFARGE**
SECRETARE GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS :
THIBAUD PIERRE
ADMINISTRATION :
Mlle de BENQUE D'AGUT

COTISATION ANNUELLE :

MEMBRES ACTIFS (32 €),
ÉTUDIANTS, LYCÉENS, CHÔMEURS (16 €),
BIENFAITEURS (150 €)

LE MONDE ET LA VILLE

MARIAGE

● Nous sommes heureux d'apprendre le mariage de notre ami **Louis-Pascal BRABANT** avec **M^{lle} Sophie PIAGGI**.

La cérémonie sera célébrée le samedi 19 novembre 2005 à 15 h 30 en l'église Saint-Côme et Saint-Damien, à Luzarches (Val-d'Oise)

Le consentement des époux sera reçu par M. l'abbé Antoine Delesalle, oncle du marié.

Nous adressons toutes nos félicitations aux parents et grands-parents, et nos vœux très amicaux de bonheur aux futurs mariés.

DÉCÈS

● Nous apprenons avec beaucoup de peine le décès survenu à Paris, après une longue et douloureuse maladie, le dimanche 23 octobre, de **M^{me} Gilles VATRÉ**, née Thérèse Augier, munie des sacrements de l'Église.

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 28 octobre au Prieuré de la Sainte-Famille à Dijon suivies de l'inhumation à Péjoces.

Elle était la mère de notre ami l'écrivain **Éric Vatré**. Qu'il trouve ici l'expression de nos affectueuses condoléances et l'assurance de nos prières !

CENTENAIRE DE L'INSTITUT D'ACTION FRANÇAISE

DIRECTEUR MICHEL FROMENTOUX

10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS, 75001 PARIS. TÉL : 01 40 39 92 14

Samedi 12 novembre 2005

À l'occasion du centenaire de l'Institut d'Action française, nous vous invitons à prendre avec nous

LE VERRE DE L'AMITIÉ À 18 HEURES

dans les bureaux de l'Action française
10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris

ALLOCUTIONS DE **PIERRE PUJO** ET DE **MICHEL FROMENTOUX**

R.S.V.P. À MICHEL FROMENTOUX

TÉL : 01 40 39 92 14 ou 01 40 39 92 06 - fromentouxmi@wanadoo.fr

Mercredi 16 novembre 2005

2^e séance du cycle 2005-2006

CHARETTE CHAMPION DE LA FIDÉLITÉ

par **Anne BERNET**

écrivain, historien

à 20 h 30 précises

Brasserie *Le François-Coppée*, premier étage
1, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris (métro Duroc)

Participation aux frais : **5 euros**.

Étudiants et chômeurs : **2 euros**.

Charles Saint-Prot : une leçon de réalisme politique

Belle affluence ce mercredi 12 octobre au François Coppée pour la première conférence du cycle 2005-2006, l'année du centenaire !

Notre ami historien et géopoliticien Charles Saint-Prot a captivé l'auditoire en traçant les grandes lignes de ce que devrait être une politique étrangère digne de la France, de ses traditions et de sa vocation dans le monde. Examinant nos relations entre autres avec le Proche-Orient, l'Afrique, le monde méditerranéen, l'Amérique latine, il a donné une grande leçon de réalisme, montrant qu'une politique ne saurait être inspirée par l'idéologie démocratique, ni par le sentiment, ni par la peur, et qu'elle doit tenir tête à l'expansionnisme américain.

Excellent début d'année pour l'I.A.F. ! Qu'on se le dise : les jeunes notamment ont tout à gagner à consacrer un mercredi par moi à entendre des conférences destinées à désembrumer les esprits.

M.F.

Militantisme d'A.F. pas mort !

■ Guy Steinbach fut durant longtemps un camelot du Roi dévoué à la cause de la France et de la Monarchie. Désormais, il se veut un "ancien d'Action française". C'est en effet l'expression qu'il emploie dans une circulaire qui annonce que l'association Marius Plateau (dont il est le président d'honneur) va prendre une nouvelle dénomination si une assemblée générale extraordinaire en décide ainsi : « **Association Marius Plateau, anciens combattants et anciens d'Action française** ». Elle serait en sorte le club des retraités d'A.F.

Qu'après avoir milité si longtemps, M. Steinbach veuille prendre sa retraite de l'action politique, cela est compréhensible. Comme les politiciens, il a bien droit à sa "tentation de Venise". Mais les membres de l'association ne sauraient considérer que sa mission est terminée. Elle doit continuer à procurer un cadre militant à ceux qui ont servi dans l'Armée française. Nous condamnons le changement de dénomination proposé.

D'autant plus que les considérants dont M. Steinbach accompagne sa proposition sont fort discutables. On lit ainsi : « **Nous pouvons regretter le temps des ligues et des camelots du Roi, mais il nous faut constater l'échec de leurs méthodes** ». Ils auraient obtenu parfois, selon lui, de « **salutaires résultats** » mais la République l'a finalement emporté et elle est toujours là. Certes, la mission des camelots est de préparer le retour du Roi qui ne s'est pas (encore) réalisé, mais

elle est aussi, en attendant, de mener tous les combats exigés par l'intérêt national, en dehors du terrain électoral où la plupart du temps, triomphe la démagogie.

Le service de la France

Il n'y a, certes, plus de grandes manifestations comme avant la Seconde Guerre mondiale, et l'Action française ne dispose plus des mêmes moyens matériels de propagande. La France n'en a pas moins toujours besoin de camelots du Roi, c'est-à-dire de jeunes (et de moins jeunes) prêts à se mobiliser pour lancer telle ou telle action extra-électorale destinée à influencer l'opinion, à exprimer ce que pense le pays réel trompé par le pays légal, à refuser le despotisme du "politiquement correct", en bref, elle a toujours besoin de gens d'une totale abnégation pour servir la Patrie en militant à l'Action française, fût-ce par d'humbles actions de propagande.

Signalons seulement quelques unes des actions réussies des héritiers des camelots du Roi ces dernières années :

- L'occupation d'une tour de Notre-Dame en 1990 et celle du Panthéon en 1991 pour protester contre l'interdiction par le ministre de l'Intérieur du Cortège de Jeanne d'Arc ; en 1992, le cortège était rétabli.

- La manifestation de protestation le 28 février 2005 à Versailles contre les parlementaires entérinant

la Constitution européenne. Cette manifestation à laquelle participaient d'autres organisations souverainistes a exprimé la voix du peuple de France qui s'est finalement imposée avec la victoire du "non" au référendum du 29 mai.

- Le coup de notre jeune ami Olivier Kimmel, faisant irruption au cours d'une séance du Sénat, le 12 mai, vêtu d'un simple string tricolore et arborant des "non" sur ses fesses. Un moyen audacieux de faire la propagande du non.

Guy Steinbach voit le vide se faire autour de lui. Nous comprenons son amertume, mais il va trop loin quand il en conclut que le militantisme est fini. Il ne lui appartient pas de fermer l'histoire de l'Action française. Qu'il vienne donc voir du côté de l'A.F. vivante : elle n'édite pas un magazine mondain luxueux mais tire le diable par la queue pour publier régulièrement un journal combatif et de qualité. Elle recrute sans cesse de nouveaux jeunes à qui elle donne une formation politique et qu'elle prépare pour l'action. Le militantisme d'A.F. n'est pas mort !

Pierre PUJO

HOMMAGE À VLADIMIR VOLKOFF

● La Sainte Liturgie orthodoxe sera célébrée à la mémoire de notre ami **Vladimir VOLKOFF**, le **lundi 7 novembre 2005**, à 19 heures, à l'Institut Saint-Serge, 93, rue de Crimée, 75019 Paris.

Dimanche 13 novembre 2005

à 12 h 30

BANQUET DES AMIS DE L'ACTION FRANÇAISE

sous la présidence de Pierre PUJO

avec la participation de **S.A.I. la Princesse VINH-THUY, S.A.R. le prince Sixte-Henri de BOURBON PARME** et **S.E. Rifaat EL ASSAD**, ancien vice-président de la République syrienne

François-Marie ALGOUD, écrivain ; François BEL-KER, éducateur ; Thierry BOUCLIER, avocat à la Cour ; Michel FROMENTOUX, directeur de l'Institut d'Action française ; Élie HATEM, avocat à la Cour ; Pierre HILLARD, écrivain ; François LEGER, écrivain ; Général (c.r.) Jacques Le GROIGNEC, président de l'A.D.M.P. ; Houchang NAHAVANDI, ancien recteur de l'Université de Téhéran ; Jean-Pierre PAPADACCI, membre de l'A.D.I.M.A.D. ; René PILLORGET, professeur émérite de l'Université d'Amiens ; Albert SALON, ambassadeur de France, président du Forum francophone international.

Palais de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, 75005 Paris

Métro Maubert-Mutualité – Autobus : ligne 63. Parkings : place Maubert et boulevard Saint-Germain

Stands variés, dédicaces d'auteurs, etc.

Inscription obligatoire (nombre de places limité)

Réservez dès maintenant auprès de l'Action française, 10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris - Tél : 01 40 39 92 06

Chèques à l'ordre de la PRIEP

Adultes : 39 euros ; lycéens et étudiants : 20 euros ; enfants : 15 euros

GRIPPE AVIAIRE

Emballage médiatique et psychose irrationnelle

On ose à peine évoquer la question de la grippe aviaire tant il y a de raisons de craindre que toute intervention à ce sujet, toute tentative d'explication rationnelle, et cet article lui-même, ne participent à la stupide psychose, à la pandémie médiatique, qui entoure cette affaire.

Il n'y a finalement que les éleveurs de volailles qui sont menacés...

Les médias, radios et télévisions en tête, ont tellement répété que la crainte de la grippe aviaire risquait d'entraîner une diminution de la consommation de volaille que leur prédiction a fini par se réaliser : selon Marc Hervouët, président de la Fédération nationale des syndicats de commerce de gros de produits avicoles, les achats de volaille à Rungis ont diminué « d'environ 20 % » à partir du 10 octobre. En Turquie et en Roumanie, où la grippe aviaire n'a pourtant fait ni malade ni mort, la baisse de consommation de volaille a même atteint 50 % !

Il n'existe pourtant pas la moindre raison objective de ne plus manger de volaille. Les autorités scientifiques et médicales ont d'ailleurs rappelé que la grippe aviaire n'était pas transmissible par ingestion de volaille mais uni-

quement par contact avec l'animal. Il faut également rappeler qu'aucun animal malade n'a été diagnostiqué en France et qu'aucun cas humain n'a été diagnostiqué en Europe.

Même en Asie, où différents virus de l'influenza circulent depuis plusieurs années et où la promiscuité entre hommes et volatiles a sans doute facilité l'apparition de formes "humanisées" du virus, cette maladie a fait seulement 64 victimes en trois ans. À l'échelle de plusieurs pays densément peuplés, ce qui constitue à l'évidence un risque extrêmement faible.

Les fantasmes plus forts que la raison

Il faut rappeler ces faits. Même si l'on sait qu'ils auront peu de poids face au déferlement médiatique qui a créé dans l'opinion publique un sentiment de méfiance vis-à-vis de la volaille : aucun argument scientifique ne pourra contrer les représentations fantasmagoriques qui ont cours dans l'opinion publique.

Les éleveurs de volaille tentent de réagir et de s'organiser pour enrayer cette chute des ventes. Ils ont ainsi créé un logo "volaille française" pour tenter de rassurer les consommateurs. Mais le travail de sape des médias se

par **Guillaume CHATIZEL**

poursuit. « **Vous avez supprimé les poulets au menu de Matignon ?** » demandait ainsi Jean-Pierre Elkabbach au Premier ministre. Et même si Dominique de Villepin s'est empressé de répondre qu'il avait mangé du poulet la veille, le seul fait de poser cette question suffit à créer le doute : "Si la question se pose, c'est que...", "Pas de fumée sans feu..." penseront les consommateurs.



La vie des poulets est la seule menacée...

L'emballage médiatique est d'autant plus scandaleux que les autorités françaises et européennes semblent avoir retenu les leçons de l'affaire de la vache folle et appliquent cette fois-ci le principe de précaution. Alors que des scientifiques avaient montré dans les années 1980 que la ma-

ladie de la vache folle était transmissible à l'homme, alors que l'on a su dès 1988 que les farines animales étaient la cause de cette maladie, il a fallu attendre 1996 pour que l'Europe prenne des mesures contre l'E.S.B. Mais il en va tout autrement dans l'affaire de la grippe aviaire.

Depuis le mois d'août, les autorités ont largement communiqué sur les mesures prises et un embargo est systématiquement mis en place dès qu'un cas de virus H5N1 est diagnostiqué. Alors qu'aucun animal malade n'a été trouvé sur notre territoire, le ministre de l'Agriculture a même choisi, le 25 octobre, d'appliquer très strictement le principe de précaution en imposant le confinement des volailles, pour éviter tout contact avec des volatiles sauvages, dans les vingt et un départements les plus concernés par le passage d'oiseaux migrateurs, en mettant en place une visite vétérinaire mensuelle dans les élevages, en interdisant le transport des appellants pour la chasse et le rassemblement d'oiseaux vivants dans les foires, marchés et expositions.

Si une mutation du virus permet son "humanisation", c'est-à-dire la transmission d'homme à homme, la progression de la maladie se fera de toutes façons par les échanges et les transports internationaux. Et, pour l'instant, les autorités médicales et scientifiques

ont jugé que les précautions prises étaient suffisantes.

L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) a prévenu que "l'humanisation" du virus pourrait entraîner une terrible pandémie causant plusieurs millions de morts à l'échelle du globe. Il convient donc d'appliquer strictement le principe de précaution. Mais le fait de consommer ou non du poulet ne changera rien à ce risque potentiel... Et s'il ne faut pas prendre à la légère ces mises en garde de l'O.M.S., il faut aussi se souvenir qu'il ne s'agit que d'hypothèses, et que d'autres hypothèses prévoyaient que la vache folle ferait des centaines de milliers de morts alors que le bilan de la crise de l'E.S.B. se limite pour l'instant à 150 morts dans le monde.

Actuellement, il n'y a finalement que les éleveurs de volaille qui sont menacés, économiquement, par la grippe aviaire. Affaibli par l'émergence de nouveaux pays exportateurs de volaille comme le Brésil, le Moyen-Orient ou la Chine, la filière avicole française y laissera très certainement des plumes. Et les journalistes qui ont participé à la création d'une psychose collective échapperont à toute responsabilité dans cette affaire et pourront tranquillement, une fois que la grippe aviaire aura été oubliée, lancer une autre "affaire" médiatique...